



RAPPORT DE GESTION2016

Société Guinéenne du Patrimoine Minier
Immeuble Fria base-Kaloum
B.P : 931 Conakry République de Guinée

www.soguipami-gn.com



SOMMAIRE

I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL	3
II. PRESENTATION DE LA SOGUIPAMI	5
III. LES ACTIVITES SAILLANTES DE LA SOGUIPAMI EN 2016	6
3.1 La Gestion du portefeuille minier de l'Etat.	6
3.1.1 La Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	6
3.1.2 La Société Minière de Boké (SMB).....	7
3.1.4 La Société Minière de Mandiana et la société Alliance Mining Commodities :	10
3.1.5 La mine d'or de KINIERO :	10
3.2 La Commercialisation de minerais.....	10
3.3 La promotion minière, la recherche minière et les nouveaux partenariats	10
3.4 Le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur minier	23
APPENDICE1 : La problématique des infrastructures Minières dans la région bauxitique .	24
Recommandations de la SOGUIPAMI:.....	27
IV. SITUATION FINANCIERE DE LA SOGUIPAMI EN 2016.....	28
V. LES PERSPECTIVES GLOBALES DE LA SOGUIPAMI POUR L'ANNEE 2017.	42
▲ Planisphère des corridors existants et en projet de la zone bauxitique	44
▲ Zone de Boké (Chemin de fer de Sangarédi et route nationale)	45
▲ Zone de Boké (les routes minières réalisées par la SMB et Henan Chine)	46
▲ Projet corridor Taigbé avec extension sur le Foutah.....	47
▲ Projet corridor Kokaya.....	48
▲ Projet corridor alumine	49
MEMORANDUM SUR L'AVENIR PROCHE DE LA SOGUIPAMI TEL QUE DICTE PAR LES RECENTES EVOLUTION DE L'ECONOMIE MINIERE	50



I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Faits marquants sur le plan international

L'environnement économique et sociopolitique au niveau international a été marqué entre autre en 2016 par :

- La Crise migratoire en Europe avec pour corollaire la montée du populisme dont les points d'orgue ont été le BREXIT (décision du Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne) et l'élection du milliardaire Donald Trump avec, dans les 2 cas, toute la révolution dans la communication qu'entraînent l'impact des « fake-news » sur les suffrages.
- L'entrée en vigueur de l'accord mondial sur le changement climatique (Accord négocié à Paris en 2015 et ratifié par 117 des 194 pays signataires ;
- Le ralentissement des échanges internationaux avec les plus mauvaises performances depuis la crise financière mondiale ; ce qui renforce les incertitudes pour l'économie mondiale pour les années à venir : selon l'OCDE, la croissance mondiale a été de 2,9% en 2016.

Faits marquants au niveau de l'Afrique

Alors que la Lybie est en proie aux derniers épisodes d'une guerre civile aux relents pétroliers évidents et que l'Egypte et la Tunisie font face à des attaques de l'Etat Islamique, l'Afrique subsaharienne pense elle aussi ses plaies :

- Boko Haram au Nigéria, au Cameroun, au Tchad et au Niger, les groupes rebelles de tous bords au Mali et dans la corne de l'Afrique ont alimenté la chronique funeste du continent avec plus de 50.000 morts entre 2006 et 2016 ; dont 70% de victimes civile, 30% de victimes au niveau des corps de défense et de sécurité ;
- Le Nigeria et l'Afrique du Sud, les 2 locomotives des économies de l'Afrique sub saharienne ont enregistré une reprise timide des cours de matières premières, le pétrole et les minerais dont dépendent leurs économies pour une large part. Ces pays ont été frappés de plein fouet par les conséquences de la lutte contre Boko Haram pour le Nigeria (17930 victimes entre 2002 et 2015) et d'une crise politique au sommet de l'Etat en Afrique du Sud qui affecte l'hégémonie de l'African National Congress (ANC) avec en perspective des troubles sociaux majeurs pouvant entraîner la destruction de plus de 20.000 emplois.
- La défaite du Gambien Yaya Jamey à l'élection présidentielle de décembre 2016, marquant la fin de règne pour les chefs d'Etat putschistes de l'Afrique Sub-saharienne et tournant une page peu reluisante de sa gouvernance politique.

Sur le plan économique, on note comme conséquence d'une reprise timide des cours des matières premières, des taux de croissance de 3%, niveau le plus bas depuis 20 ans ;

Toutefois, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie ont affiché des taux de croissance supérieurs à 5% grâce aux investissements dans les infrastructures et la forte consommation de leurs ménages, le tout dans un climat d'affaires amélioré.



Faits marquants au niveau national

Sur le plan national, entre autre, les faits significatifs suivants ont été enregistrés:

- En septembre 2016, le Fonds monétaire international (FMI) a conclu avec succès la huitième et dernière Revue du Programme Economique de la Guinée; cette avancée sans précédent dans l'histoire du pays vient souligner le rétablissement d'une bonne gestion de l'économie.
- La situation budgétaire s'est améliorée en 2016, avec des estimations tablant sur un excédent de 1,3 %, alors que le déficit s'était auparavant fortement détérioré, pour atteindre 8,9 % du PIB en 2015 : la revue du FMI a mis en évidence une amélioration des recettes publiques, qui se sont élevées à 19,2 % du PIB en 2016, contre 17,2 % en 2015 ;
- L'abaissement du taux de la tva à 18% à partir de Janvier 2017 après un relèvement de 18% à 20% qui a pris effet en Février 2015.
- L'augmentation de la part de la santé dans le budget de l'Etat qui passe de 2.5 en 2015 à 5% en 2016
- Après la stagnation économique enregistrée en 2015, la croissance du PIB a atteint 5,2 % en 2016 en raison de la hausse inattendue de la production de bauxite et d'or, et de la bonne résistance affichée par le secteur agricole.
Pour 2017 l'augmentation du PIB devrait atteindre 4.4% si l'accalmie politique se consolide.
- Sur le plan minier la Guinée a franchi le cap de 30 millions de tonnes, doublant ainsi ses exportations qui en 2012 était de 15 millions de tonnes. La SMB a réussi la construction du second port fluvial à DAPILON, après celui de KATOUGOUMA en 2015, ouvrant le front sud de la production de bauxite dans le voisinage de la rive droite du rio NUNEZ.
- La mise en œuvre du projet d'extension des capacités de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) est engagée avec le lancement des travaux devant porter sur le port de Kamsar, le chemin de fer de Sangaredi et sur la mine, avec pour objectif la production de 20 millions de tonnes par an.
- La suspension du Projet SIMANDOU par le forfait de Rio Tinto, partenaire technique du projet et l'annonce par CHINALCO de sa volonté de prise des parts de Rio pour un contrôle effectif du projet après le retrait annoncé par la Société Financière Internationale.



II. PRESENTATION DE LA SOGUIPAMI

La SOGUIPAMI a été créée par Décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, en application des dispositions de l'article 29 et suivant la loi n° L/2011/005/CNT du 11 août 2011 portant constitution et gestion du patrimoine minier Guinéen.

Ce Décret a conféré la personnalité juridique et l'autonomie financière et de gestion à la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI). Société anonyme constituée selon les normes OHADA et soumise à une gestion de droit privé, son objet est selon son décret de création qui sera modifié par le décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2011 :

- a) **La Gestion des participations de l'Etat** pour le compte de celui-ci dans les sociétés minières et les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services dans lesquelles l'Etat est actionnaire.
- b) **La participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles**, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le code minier de la République de Guinée.
- c) **La commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat** dans le cadre de l'exercice des droits de commercialisation de l'Etat ; et la participation aux négociations du gouvernement sur la base des contrats entre l'Etat et les sociétés dans lesquelles elle gère les participations de l'Etat, ainsi que sur le développement des infrastructures minières.

La SOGUIPAMI est dotée d'un conseil d'administration conformément aux dispositions du décret modifiant les statuts de la société. Ce conseil est composé de sept(7) membres qui sont :

- Le Ministre en charge des Mines et Géologie, Président,
- Le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, Vice-président;
- Le Ministre du Budget, membre ;
- L'Administrateur Général des Grands Projets, membre ;
- Le Conseiller chargé des questions minières à la Présidence de la république, membre ;
- Le Directeur général de la SOGUIPAMI, membre ;
- Le Directeur général adjoint de la SOGUIPAMI, membre.



III. LES ACTIVITES SAILLANTES DE LA SOGUIPAMI EN 2016

Au cours de l'année 2016, la SOGUIPAMI a poursuivi ses activités dans 4 domaines principaux :

1. La Gestion du portefeuille minier de l'Etat ;
2. La commercialisation de minerais ;
3. La Promotion minière, la recherche minière et les nouveaux partenariats ;
4. Le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur minier.

Dans le cadre de ce rapport de gestion de 2016, nous allons retracer les activités saillantes de l'année et les difficultés rencontrées dans l'exercice de notre mission.

3.1 La Gestion du portefeuille minier de l'Etat.

A date, la SOGUIPAMI gère les participations de l'Etat dans :

- deux (2) sociétés en exploitation : la Société Anglogoldashanti (SAG 15%) et la Société Minière de Boké (SMB 10%);
- Trois (3) sociétés détentrices de concessions minières sans démarrage des travaux de construction: AMC 10%, SIMFER sa (15%) et la Société Minière de Mandiana (15%)
- une société en phase de construction, ALUFER.

Elle ne gère pas les participations dans la CBG, la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK), la Société Minière de Dabola (SMD) tout en assurant la vente de la part de bauxite de l'Etat dans la production de CBG.

A date, seules la CBG et la SAG versent des dividendes à l'Etat, les autres sociétés n'étant pas encore en phase de production ou ne déclarant pas de bénéfice.

3.1.1 La Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)

La SOGUIPAMI en relations avec le Ministère des Mines et de la Géologie est intervenue durant toute l'année 2016, dans le suivi des activités de la SAG en participant, en tant que gestionnaire du portefeuille minier de l'Etat, aux différentes réunions du CA et du Comité Technique.

L'intervention de la SOGUIPAMI a permis :

- **Un meilleur suivi de la délocalisation et de la réinstallation** des populations de KINTINIAN (area one), l'audit des factures d'électricité de Siguiri et environs ;
- **Un appui à la direction générale de la SAG dans la mise en œuvre du plan** d'extension des installations de la société.

Cette implication et le soutien des autorités administratives à tous les niveaux ont contribué à l'atteinte des objectifs de la société en termes de dividendes pour **GNF 81,1 milliards** et de contributions au développement local au titre 0.4% du chiffre d'affaire, pour **GNF 448 634 400**.

Le solde créditeur de ce compte (bloqué sur décision des autorités guinéennes) dans les livres de la SAG est de **usd 2.911.899**.

En 2016 la SAG a versé à l'Etat au titre des impôts, taxes et dividendes une valeur **GNF 453,47 milliards**. La répartition de ces versements est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Répartition des contributions fiscales de la SAG en 2016 (en milliards de GNF)**

Description	Montants
Retenue sur les traitements et salaires	27,66
Versements forfaitaires sur les salaires	24,10
Retenue à la source des travailleurs expatriés (10%)	9,67
CNSS (5%+18%)	7,32
Retenues à la source 10% des prestations des non-résidents.	21,23
RTS achats 10% achats locaux	5,68
Royalties (5%)	159,77
Taxe de Développement local (0,4%)	0,45
IS - Corporate tax	101,21
Droits de douane	13,30
Dividende-Etat Guinéen	81,14
Autres ¹	1,95
Total	453,48

Source SAG

Pour 2017, la SAG envisage de produire et vendre 11.022t (354.359 oz) d'or pour USD 425 millions de dollars avec un bénéfice prévisionnel net de USD 80 millions.

Les dividendes prévisionnels pour l'ensemble des actionnaires seront de USD 50 millions.

3.1.2 La Société Minière de Boké (SMB)

Au cours de l'année 2016, la SOGUIPAMI a participé à un conseil d'administration de la SMB en qualité d'administrateur représentant l'Etat guinéen.

Au cours de l'exercice clos, la production totale de SMB a été de **11,556 millions de tonnes** pour des revenus estimés à USD 27,567 millions de dollars USD pour la taxe à exportation et à 5 millions de dollars pour les compensations communautaires.

Pour le renforcement du partenariat avec cette société, un protocole d'accord a été signé permettant à la SOGUIPAMI d'assurer:

- le suivi des opérations de recherche et de production sur le permis de bauxite de Malapouya ;
- le suivi des opérations de transport et d'évacuation du minerai ;
- le suivi du volume et de la qualité des exportations ;
et de bénéficiaire
- du paiement d'un Droit de Suite de 0,5\$/ tonne de bauxite exportée,
- et d'une avance de 5 millions USD pour la finalisation du Programme de Levée Géophysique Aéroportée, de Topographie et de Banque de Données à l'échelle

¹Vignette, Redevances télécoms, Fonds pour l'environnement, Redevance superficielle, CFU, Taxe aéroport, Patente superette, Arriérés, amendes et pénalités, Redressements fiscaux.



1/100,000ième. Ces données conforteront les infrastructures géologiques, qui font parties du Patrimoine minier tel que défini par la Loi 005/CNT/ d'août 2011 : une véritable opportunité pour raccourcir la période de recherche.

3.1.3 La société SIMFER SA.

L'implication de la SOGUIPAMI dans le projet SIMANDOU s'est fait à travers les activités de l'Unité de Coordination du Sud-SIMANDOU (créée en son sein pour le suivi des orientations stratégiques et du développement des infrastructures de transport et d'évacuation du Sud SIMANDOU) et la présence du Directeur Général au Conseil d'Administration de SIMFER SA à partir de mai 2014.

Le suivi du projet SIMFER SA s'est déroulé sur fond de relations difficiles entre le Gouvernement Guinéen et les partenaires du projet que sont Rio Tinto, CHINALCO et SFI détenant 85% des actions de SIMFER SA avec pour événements caractéristiques :

Février 2013 à avril 2014 : réduction unilatérale de la voilure du projet dont la reprise est conditionnée par la signature du Cadre d'Investissement (composé d'une Convention de Base Amendée et Consolidée et d'une Convention BOT pour les infrastructures). Ces documents devraient être signés par une Assemblée Nationale élue. Cette technique d'ancrage de la reprise du projet à l'agenda politique du pays sous la tutelle législative du Conseil National de la Transition, s'est traduit par une forte pression sur le Gouvernement pris dans le piège classique de Rio : la société a en effet réussi à injecter des espérances basées sur un agenda fictif de réalisation dans l'agenda politique du Gouvernement.

Mai 2014 : signature du cadre d'investissement avec des jalons de réalisation des activités décisives du projet dont la première est la formation du Comité de Financement en juin 2015.

Février 2015 : SIMFER demande au Gouvernement, à la surprise générale, de reconnaître qu'Ebola est un cas de force majeure et d'accepter le report automatique des dates cibles : ce qui a été réfuté par le Gouvernement qui a plus insisté sur le fait que «Les causes réelles du retard se situent moins dans Ebola que dans les divagations de l'équipe technique de Londres dont les changements de stratégie, pour soit disant trouver des alternatives à une 'suprématie chinoise' de tous les dangers ne relèvent que d'une technique de gel 'actif' pour retarder le plus que possible SIMANDOU, finaliser les investissements sur Pilbara et atteindre les 360 millions de tonnes par an pour maintenir ses parts de marché et ne pas se laisser rattraper par Vale, également engagé dans la même course à travers le projet de « carajas ». Rapport 2015 de la SOGUIPAMI page 23.

Mai 2015 à octobre 2015 : plusieurs rounds de discussion entre les parties ont abouti à la signature d'une énième lettre d'accompagnement complémentaire, « side letter », avec Simfer: celle-ci consacre le report des dates cibles du projet dont celle de la formation du consortium de financement au 16 mai 2016, de même que des obligations de l'Etat. Pour atteindre cette cible 2 jalons ont été posés :

- le dépôt de l'Etude de Faisabilité Bancable de la Mine (par RT le 14/12/2015)
- le dépôt de l'Etude de Faisabilité Bancable des infrastructures (le 31/12/2016 par CHINALCO).
- L'intégration de ces différentes études de faisabilité devant se faire dans les meilleurs délais pour permettre la formation du Comité de Financement le 16 mai 2016.



Mars 2016 : Rio déclare la sortie du SIMANDOU de ses actifs, accédant ainsi aux demandes de ses friands actionnaires – dont CHINALCO, plus gros actionnaire de RIO - d'alléger Bilan des provisions qui obèrent le résultat brut d'exploitation avec effet sur le bénéfice et les dividendes à partager.

Avril 2016 : les actionnaires de SIMFER signent une Lettre de Confort pour confirmer les perspectives de réalisation du projet alors qu'à la même date, le Directeur de SIMFER GUINEE adressait une lettre aux autorités administratives guinéennes pour leur faire part de la décision de réduction drastique des effectifs du projet.

Le 16 mai 2016 : au lieu de présenter le Comité de Financement du projet, SIMFER dépose l'Etude de Faisabilité Bancable Intégrée du projet. Le gouvernement prend acte de ce défaut de SIMFER.

Juillet 2016 : Arrivée d'un nouveau CEO au sein de Rio Tinto qui annonce lors de son premier point de presse l'abandon du projet et le retrait total de sa société ;

Engagement du Plan de Départ volontaire des employés de SIMFER.

Août 2016 : les travailleurs adhèrent massivement au PDV (plus de 90%des effectifs)

Septembre 2016 : démission du président du CA de SIMFER SA, Alan DAVIES et de l'un de ses Administrateurs, le guinéen Ismaël DIAKITE, tous contraints par les révélations sur des paiements totalisant 10,5 millions à un consultant M. De Combrey, dans le cadre de la sécurisation de ses droits miniers en 2011. Cette démission avec effet immédiat fait suite à la découverte de courriers électroniques dévoilant ces paiements. Une enquête a été lancée sur l'activité de ce consultant externe, et Rio Tinto a alerté les autorités compétentes au Royaume Uni, aux Etats Unis et en Australie. L'affaire a été éventée par MEDIAPART. A date elle accroît les incertitudes sur le risque lié à l'issue du règlement de cette affaire basée sur un soupçon de corruption.

Rio Tinto expose sa volonté de brader les immobilisations à l'étranger de SIMFER SA à un prix estimatif représentant 10% de la valeur d'acquisition de ces équipements bloqués dans 4200 conteneurs en Turquie, en Hollande, en Afrique du Sud...et qui rentraient dans le cadre des Travaux Préparatoires du projet. La partie guinéenne a exprimé son désaccord et, tout en considérant que la valeur d'acquisition de ces équipements est comprise dans les coûts historiques dont le remboursement sera négocié par Rio avec tout repreneur éventuel, elle considère que leur rapatriement en Guinée donnera un signal fort pour l'exécution des travaux préparatoires et l'engagement des travaux de construction du projet.

Octobre 2016 : signature par RIO TINTO et CHINALCO d'un mémorandum d'entente sur les conditions de transfert des participations de Rio Tinto dans SIMFER par CHINALCO.

Signature d'un protocole d'accord entre CHINALCO et le Gouvernement Guinéen pour la poursuite du projet SIMANDOU et d'autres projets miniers en guinée avec pour priorités:

- La signature de l'accord final de transfert des actions entre RIO et CHINALCO au plus tard le 28 avril 2017,



- l'élaboration consensuelle d'une feuille de route pour le développement du projet Simandou sur la base d'une proposition chinoise à soumettre à la Guinée avant le 15 décembre 2017.

Jusqu'en fin décembre CHINALCO n'avait pas envoyé un draft de cette Feuille de Route.

3.1.4 La Société Minière de Mandiana et la société Alliance Mining Commodities : sont en cours d'installation, de recherche de financement ou de travaux préparatoires.

3.1.5 La mine d'or de KINIERO :

La SOGUIPAMI suit le dossier de Kignéro en relation avec le Ministère de tutelle afin de trouver dans les meilleurs délais un repreneur.

3.2 La Commercialisation de minerais

Au cours de cet exercice, la SOGUIPAMI a poursuivi l'exécution de son contrat de vente de bauxite à DADCO d'une quantité d'environ 300 mille tonnes.

Les commissions reçues de DADCO sur la vente de cette quantité de bauxite se chiffrent à GNF **13,9 milliards**. Ce montant est net des commissions versées à la BCRG mais brut de l'impôt sur le chiffre d'affaires qui est calculé sur le bénéfice de la société en fin d'année.

Tableau 2: Vente de bauxite année 2016

Dates	16-mai	21-juin	17-août	02-nov	15-nov	09-déc	TOTAUX
Montant en milliers USD	270,48	253,60	271,98	262,60	240,50	246,30	1 545,45
COURS BCRG en millions de GNF	89,60	89,82	89,97	90,72	90,78	91,55	
Montant en milliards de GNF	2,42	2,28	2,45	2,38	2,18	2,25	13,97
COMM BCRG en millions de GNF	12,12	11,39	12,23	11,91	10,92	11,27	69,84
Montant net en milliards de GNF	2,41	2,27	2,43	2,37	2,17	2,24	13,90

3.3 La promotion minière, la recherche minière et les nouveaux partenariats

En 2016 la SOGUIPAMI a poursuivi sa politique de recherche de partenaires pour le développement de ses permis miniers.

Dans le cadre de ces démarches, 3 sociétés ont noué des partenariats avec elle pour le développement de leurs permis miniers, il s'agit Mineral Sands Consultant (MSC) de Eurasian et de Foward Africa Ressources (FAR).



Si les 2 dernières sociétés évoluent sur des permis de bauxite et sont tous engagés dans une course contre la montre au niveau de corridors différents, MSC évolue sur les minéraux lourds.

3.3.1 Partenariat avec Mineral Sands Consultant MSC

La SOGUIPAMI a fait évoluer le Mémoire d'entente sur le permis initial de MSC obtenu en mars 2016 vers un Protocole d'Accord entre la République de Guinée et MSC dans un cadre clair et ambitieux de coopération stratégique sur les minéraux lourds.

Zones couvertes : 1500 km² de zone maritime incluant des estuaires et rivières le long de la façade maritime, et selon la disponibilité une zone continentale aux alentours de Marela.

Durée de l'accord : 24 mois à compter du 1^{er} décembre 2016

Engagements de MSC : travaux de géophysique aéroportés, de géochimie et de forages sur l'ensemble de la zone et présentation à l'Etat des résultats complets de l'ensemble des travaux avant le 1^{er} décembre 2018.

Principe : rétrocession à l'Etat du périmètre restant après le choix par MSC du périmètre pouvant faire l'objet d'une demande de permis de recherche et d'exploitation dans les limites définies par le code minier ; le tout avec l'ensemble des résultats tout support confondu.

L'objectif poursuivi est l'entrée en phase d'exploitation dès 2019 avec les jalons suivants :

Mars- juin 2017 : phase de préparation des équipes, d'importation du matériel et de mise en place de la logistique ;

Octobre 2017- mars 2018 : campagne générale de forage et de dragage ;

Avril – juillet 2018 : phase 1 de l'évaluation des ressources ;

Octobre 2018 - novembre 2018 : seconde campagne de forage et de dragage ;

Juillet- décembre 2018 : rapport JORC sur les ressources ;

Janvier 2019 : choix des permis et études d'impact environnemental et social au 1^{er} semestre 2019 ;

Juillet 2019 : présentation de l'étude de faisabilité ;

Septembre 2019 : demande du permis d'exploitation ;

Décembre 2019 : démarrage de la production.

3.3.2 Relation avec la Société Minière de Boké (SMB) :

La SOGUIPAMI a renforcé sa relation stratégique avec la SMB sur le permis de bauxite de la SOGUIPAMI 66sis à Malapouyah.



Ce permis a été attribué en août 2016 à la SOGUIPAMI suite à une rétrocession anticipée du projet Alliance Minière Responsable (AMR) réussie par les bons offices du Centre de Promotion et du Développement Minier (CPDM).

Mis en exploitation dès octobre 2016 après le bouclage des études sommaires réalisées en fin septembre, ce permis détient le record historique des permis mis en exploitation en Guinée.

La SOGUIPAMI a mené, avec son partenaire technique CAMEN RESSOURCES et sur financement de SMB, les travaux de recherche, les différentes études d'Impact Environnemental et Social sur le port, la route minière et la mine ainsi que l'étude de faisabilité du projet MALAPOUYA qui a été validée par la commission dédiée du Ministère des Mines et de la Géologie. Dans cette étude des recommandations claires ont été faites sur les normes - sur les plans humains, environnementaux et techniques - à respecter en matière d'exploitation, de transport et d'évacuation du minerai.

Sur demande de la SOGUIPAMI le permis d'exploitation a été délivré de la SMB.

Grace à la mise en exploitation de ce permis, la SOGUIPAMI percevra des revenus supplémentaires pour son budget de 2017 estimé à GNF 6 milliards.

L'Etat devrait continuer à soutenir cette diversification des opportunités d'affaires avec la SMB par l'attribution de ressources supplémentaires via la SOGUIPAMI.

3.3.3 La promotion des permis de bauxite de BOFFA (SUD et NORD) et SANTOU :

Par ailleurs, en février 2016, l'Administration Minière a attribué à titre promotionnel à la SOGUIPAMI la totalité des anciens permis de recherche de BHP BILLITON.

- **Permis de BOFFA et relations avec CHINALCO**

Dans le cadre de la promotion des blocs de Boffa, la SOGUIPAMI et le Ministère des Mines et de la Géologie ont signé un accord de partenariat avec CHINALCO en fin octobre 2016 à Beijing. Dans ce projet, CHINALCO bénéficie d'une exclusivité de 6 mois pour mener les études nécessaires lui permettant à fin avril 2017 de décider si le projet l'intéresse (ou pas) et d'engager, le cas échéant, des négociations avec la SOGUIPAMI.

L'offre faite à CHINALCO par la SOGUIPAMI porte sur une surface initiale : l'intégralité des blocs de Boffa composés des sous-blocs de Boffa-nord, Boffa-centre et Boffa-sud, pour une réserve totale de 2,263 milliards de tonnes de bauxite brute à la teneur de coupure de 40% et d'un taux de silice inférieur à 1,5% ; le tout composé de 12 plateaux s'étendant sur 1.009 km².



L'étude de BHP BILLITON a estimé les réserves de BOFFA à 3.7 milliards de tonnes à la teneur de coupure de 35% et à 1,529 milliards de tonnes à la teneur de coupure de 40%.

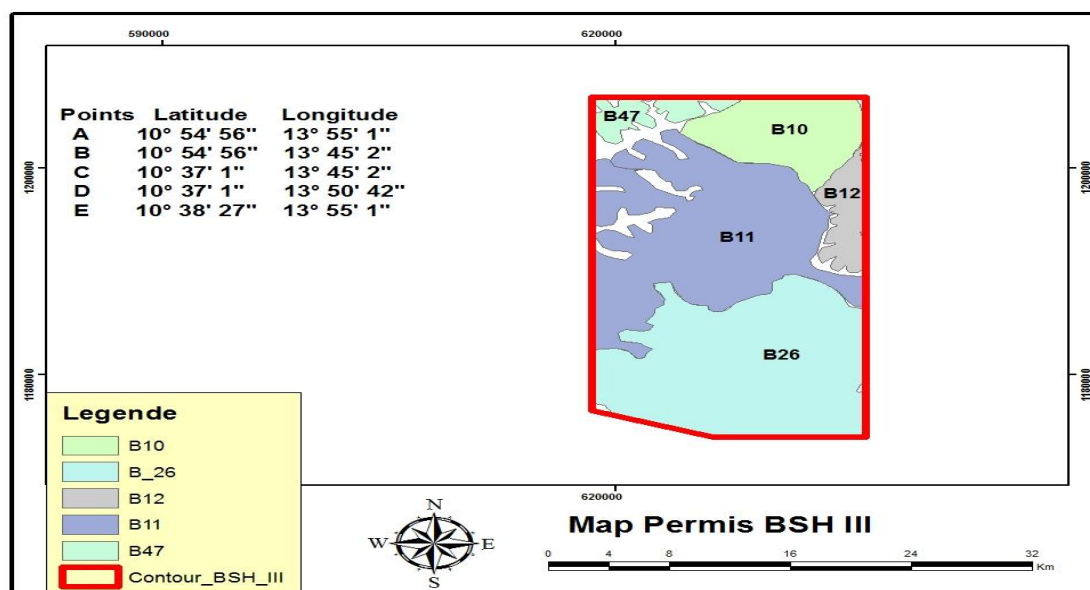
Boffa Sud et north	Tonne (Mt)	AAI2o (Wt%) ³	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)
Total	3 777.8	40.30	0.86	1 529	42.67	0.77	211	46.70	0.69

Les tableaux ci-dessous illustrent ces ressources dans les différents blocs :

BLOC I- BOFFA NORD- 588 km²

Cut – off 35% AAI2o3 Cut – off 40% AAI2o3 Cut –off45%AAI2o3

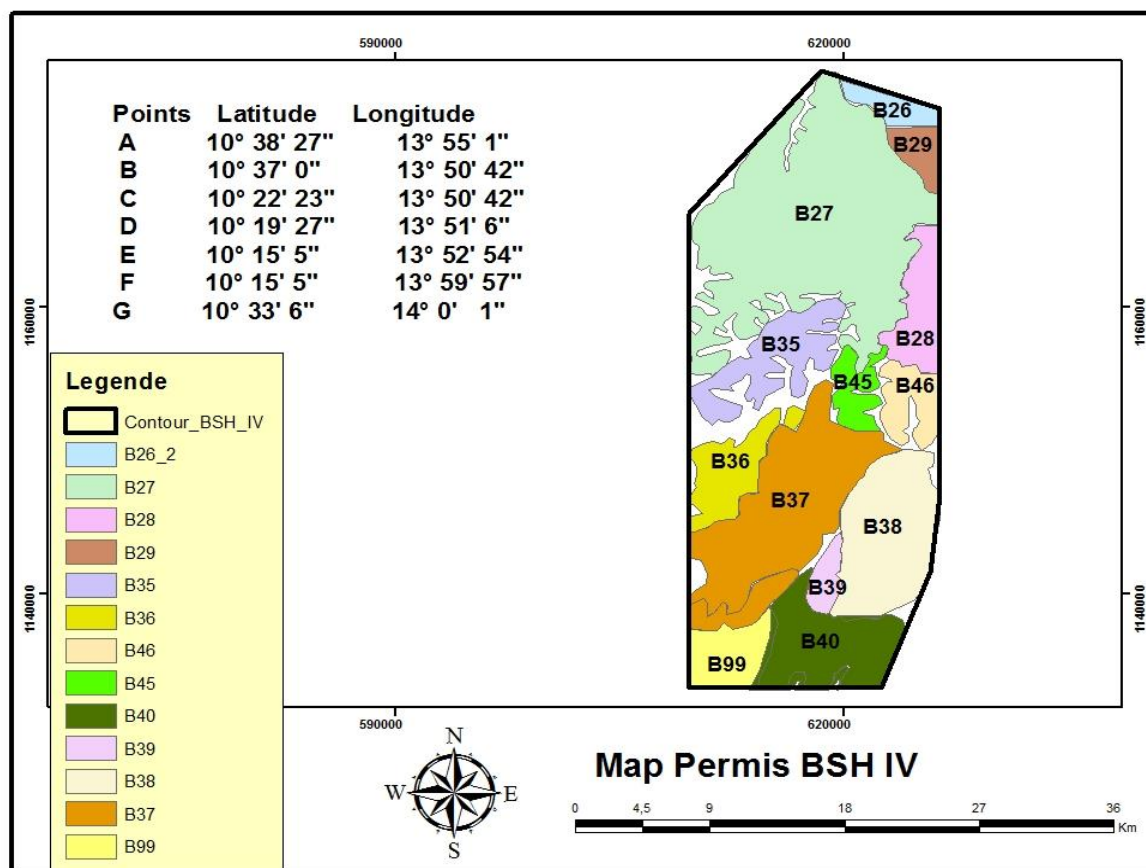
Plateau	Tonne (Mt)	AAI2o (Wt%) ³	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o ³ (Wt%)	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)
Total	1823.8	40.30	0.86	817.0	42.67	0.77	120.5	46.70	0.69



BLOC II- BOFFA SUD- 647- km²

Cut – off 35% AAI2o3 Cut – off 40% AAI2o3 Cut –off45%AAI2o3

Plateau	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)	Tonne (Mt)	AAI2o3 (Wt%)	RSio2 (Wt%)
Total	1954	39.29	0.76	712	41.80	0.63	90.5	46.57	0.8



A la fin de l'étude, la configuration du permis à octroyer sera fonction de la capacité de production planifiée, de la transformation sur place de la bauxite et de la durée du projet dans la limite maximale de 70 ans.

Déroulement du Projet : Le projet se déroulera en 2 phases,

Phase1 : production de bauxite brute et 1^{ière} étape de construction d'une usine d'alumine

Date de première production de bauxite brute : fin 2017-début 2018 ;

Volume de la production : au démarrage 5,7 millions de tonnes par an (mtpa) puis 12 mtpa ;

1^{ière} étape construction raffinerie : capacité de 1mtpa d'alumine.

Tableau 1 : Investissement durant la première phase du Projet

N°	Description	Investissement (en M USD)	Remarques
1	Mine et convoyeurs à courroie	270	1 ^{ère} étape
2	Port et système de navigation	180	1 ^{ère} étape
3	Construction des infrastructures	30	1 ^{ère} étape
Total 1 ^{ère} étape		480*	



4	Usine d'alumine	750*	2 ^{ème} étape
Investissement total de la phase I		1,230	

L'investissement total est de 1.2 milliards de \$US dont les la 1^{ière} étape pour la production de bauxite brute est financée sur fonds propres de CHINALCO.

Phase 2 : production supplémentaire de bauxite brute et extension de la capacité de l'usine d'alumine :

✓ **Période d'extension : 2017-2024 :**

Volume de la production supplémentaire de bauxite: de 13 à 40 mtpa ;

Volume de la production supplémentaire d'alumine: de 2 à 4 mtpa ;

Investissement supplémentaire : 3,8 milliards \$US.

Investissement global (non compris port en eau profonde) : 5 milliards \$US.

Objectif stratégique : satisfaction des besoins de CHINALCO pour 70 ans par la construction d'un projet intégré bauxite-alumine avec la construction d'une centrale thermique dont la production supplémentaire pourrait alimenter le réseau électrique national.

La mise en œuvre du Projet sera soumise à sa faisabilité économique.

Cible : le taux de rentabilité interne (Full Equity IRR) ne doit pas être inférieur à 12%.

Mode de financement : financement de projet.

Ratio emprunts/capital de 7/3 : soit des emprunts et des fonds propres représentant respectivement 70% et 30% du montant total de l'investissement.

Origine du financement : Autorités chinoises et principales institutions financières chinoises pour des prêts à taux d'intérêts bas. La possibilité de recourir au financement du projet (sans recours) sera étudiée parallèlement.

Retombées du Projet

	ETAT GUINEEN	SOGUIPAMI	COMMUNAUTES
1	Accélération de l'industrialisation du pays		
2	L'investissement total dans la phase I du Projet est estimé à 1,23 milliards d'USD. Grâce à l'exploitation de la bauxite, le PIB connaîtra une croissance d'environ 180 millions d'USD, et des recettes fiscales d'environ 60 millions d'USD seront perçues. Avec la mise en production	Obtenir des actions gratuites et avoir droit à la répartition des bénéfices de la Société Commune	Amélioration des infrastructures et des conditions sanitaires



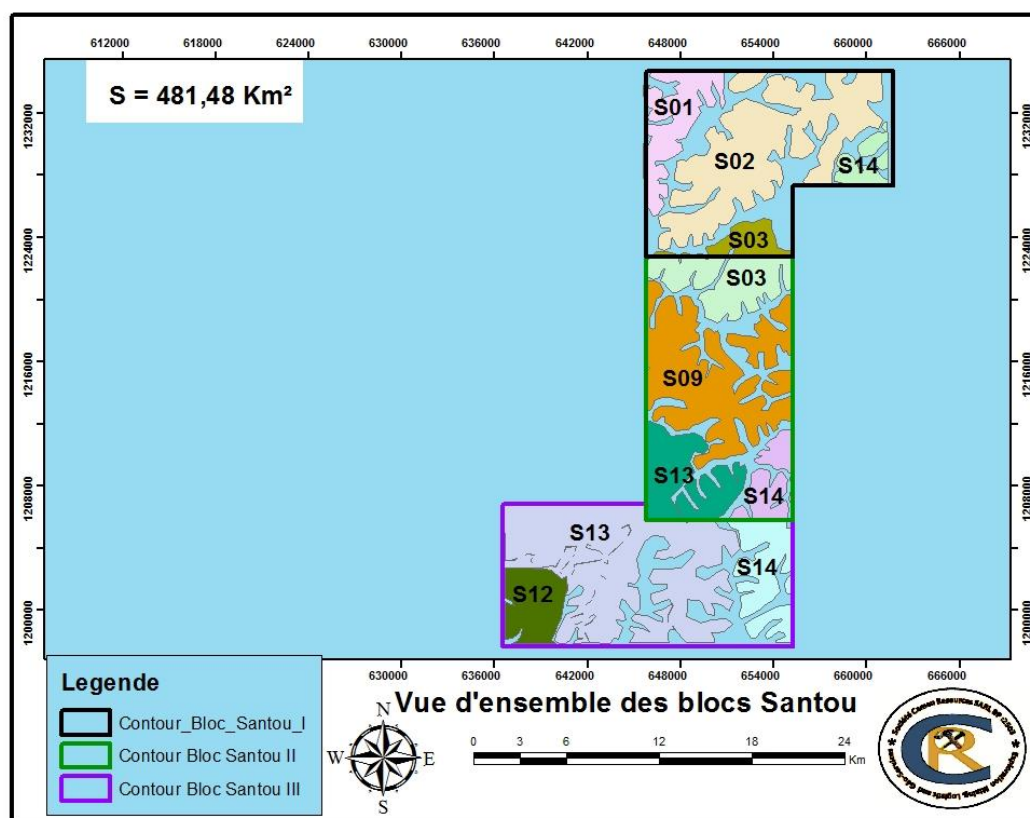
	ETAT GUINEEN	SOGUIPAMI	COMMUNAUTES
	<p>du projet d'alumine, une augmentation de 500 millions d'USD du PIB, et des recettes fiscales d'environ 130 millions d'USD seront réalisées.</p> <p>A la réalisation des objectifs finaux pour l'exploitation de bauxite et la production d'alumine, l'investissement total est estimé à 5 milliards d'USD, un PIB de 1,7 milliards d'USD, et des recettes fiscales de 450 millions d'USD seront réalisées.</p> <p>Le présent Projet servira de base pour le gouvernement guinéen afin d'obtenir des financements pour les infrastructures auprès du gouvernement chinois.</p>		
3	Augmentation du revenu national	Formation des ingénieurs, des techniciens et du personnel de gestion	Création d'emplois
4	Plus de confiance mutuelle entre les deux pays	Acquisition d'expérience dans la construction et la gestion des projets	Croissance du revenu des habitants
5	Amélioration des conditions sanitaires dans les régions adjacentes à la zone du Projet	Acquisition d'expérience dans l'exploitation et de gestion des projets	Amélioration des conditions de transport
6	Amélioration des infrastructures dans les régions adjacentes à la zone du Projet		Amélioration des conditions de vie (eau, électricité)
7	Construction de nouvelles installations électriques dans les zones adjacentes à la zone du Projet		Acquisition de connaissances
8	Amélioration des bases et des structures industrielles		Renforcement de l'amitié entre les peuples
9	Création directs et indirects de plus		

	ETAT GUINEEN	SOGUIPAMI	COMMUNAUTES
	de 5 000 emplois		
10	Formation de travailleurs qualifiés dans le domaine de la construction, de techniciens et d'ouvriers dans le secteur industriel		

• **Le bloc de SANTOU et les sociétés en compétition**

L'engouement autour du bloc de SANTOU a amené la Tutelle à recommander une subdivision de ce bloc en 3 sous-blocs afin de permettre de satisfaire le maximum d'investisseur tout en évitant le gel et en favorisant la mutualisation des investissements colossaux que nécessitent les infrastructures de Transport et d'évaluation. C'est dans ce cadre que CAMEN RESSOURCES, a procédé,

- au découpage du bloc de SANTOU en 3 sous-blocs 1,2 et 3 et en déterminant les coordonnées ;
- au calcul des réserves par sous-bloc et
- et à la préfiguration des options logistiques pour l'évacuation, telles qu'elles apparaissent sur les corridors de TAIGBE et de KOKAYA .



Le tableau synoptique des 2 premières modalités est le suivant.



Sous blocs	Surface En Km2	Réserves selon la teneur de coupure en - Tonnes-			Nombre de plateaux
		35%	40%	45%	
I	160.46	1238	864,5	111	4
II	160.7	1137	725	92	4
III	160.32	1354	558,5	26	3
TOTAL	481.48	3.729	2.148	229	11

Le tout avec un taux de silice bien inférieur à 1%.

Les options logistiques peuvent se décliner en terme de rattachement à celles existantes au niveau de la CBG (moins de 20 km de rail ou de route minière) ou à la construction de nouvelles infrastructures (à vol d'oiseau près de 100 à 150 km séparent respectivement les sous-blocs du lit navigable de la FATALA – KOKAYA - et de la mer - TAIGBE) ou hypothétiquement à un mixage des 2.

SANTOU fait, à date l'objet de plusieurs manifestations d'intérêt, couvrant le plus souvent l'intégralité du bloc, et il faut le préciser, de contrepartie les plus alléchantes. Celles qui ont manifesté leur intérêt et ont eu accès à la data room sont:

- **China Shipbulding and Trading Company (CSTC)** : qui a signé un accord avec le Ministère des Mines et de la Géologie portant sur le développement d'un des blocs de Boffa en contrepartie de construction d'infrastructures portuaires, d'un chantier naval et d'appui à l'Etat pour l'exercice de ses droits de transport et pour la sécurité maritime. CSTC a fait le déplacement en Guinée et a eu une séance de travail avec la Commission. Intéressé initialement par l'ensemble des ex blocs de BHP, sa demande d'accès à l'intégralité de la data room ne pouvant prospérer qu'après avril 2017, CSTC a dû accepter de se limiter au bloc de SANTOU.
- **PANAMERA RESSOURCES** avec un actionariat nigérian a eu accès à la data room et a manifesté son intérêt pour SANTOU SUD et CENTRE.
- **ASHAPURA HOLDING** : a eu accès à la data room et un ordre de mission a été délivré en faveur de ses représentant pour des missions de reconnaissance sur le terrain.

• **Les Sociétés partenaires**

En 2016 la SOGUIPAMI a poursuivi son partenariat avec les sociétés en phase d'exploration suivantes : **Tableau 3 : Liste des sociétés partenaires de la SOGUIPAMI**

N°	SOCIETES	ACTIONS SOGUIPAMI	NATURE DU PERMIS	OBSERVATIONS
1	Camem Ressources	15%	Permis de recherche Bauxite (b) (Or) Fer	Recherche Avancée
2	SMG	20%	Permis de Recherche (Or)	Phase pré faisabilité
4	Guinea Brain Touch	15%	Permis de recherche(b)	
5	SBG	3%	Permis de Recherche(b)	Négociation Convention minière



6	AXIS Minerals	1%	Permis de Recherche(b)	Pré faisabilité
8	EURASIAN	1%	Permis de recherche(b)	Acquisition des permis en cours
9	FAR	1%	Permis de recherche(b)	Acquisition des permis en cours
10	MSC	3%	Permis de recherche (métaux lourds)	Recherche régionale

Toutes ces sociétés constituent des gisements de valeur liés à la conversion future des différentes participations de la SOGUIPAMI en Droit de Suite tel qu'opéré avec la SMB.

- **RENT A PORT et le développement de Taigbé.**

Dans le domaine des infrastructures minières, notamment portuaires, la SOGUIPAMI est en partenariat avec **Rent-a-Port** : la société de droit belge qui gère le port d'Anvers.

Ce partenariat est axé sur la mise en œuvre de l'étude de **Nodalis, son adaptation aux réalités de l'exploitation semi-industrielle de la bauxite.**

La formation de la société commune figurant dans les Accords est en perspective avec la Société Industrielle des Ports de Guinée en abrégé SIPG en formation. Le concept du corridor minier de Taigbé pouvant être la future Voie de la Bauxite. Il va relier en effet ce site portuaire au sud de Kamsar, aux riches plateaux bauxitiques du FOUTAH ; vaste chantier de ce partenariat qui se veut dynamique et tourné vers la construction du pays minier de demain.

La séquence de développement du projet sera le suivant (**Via la SIPG**):

1. Rent-A-Port prépare le projet (étude de concept/scoping) + brochure
2. Rent-A-Port (ensemble avec la SoguiPami) identifie les utilisateurs potentiels intéressés
3. Basé sur les besoins des utilisateurs intéressés, les différentes options de développement sont comparées et un masterplan et pré-faisabilité est étudié par Rent-A-Port.
4. Rent-A-Port présente aux utilisateurs intéressés la pré-faisabilité et master plan du projet (grand comité)
5. Rent-A-Port développe le projet plus en détail (faisabilité) en lien étroit avec les sociétés minières. SIPG = promoteur/coordonateur de projet basé sur les expertises et l'équipe de RAP
6. Rent-A-Port détermine le CAPEX et OPEX du projet, les actionnaires, le financement est structuré, ...
7. Après la décision finale d'investissement, Rent-A-Port supervise la construction et une fois construit le port est mis en opération.

Action RENT A PORT : Développement technique du projet pour SIPG:

Etudes de pré-faisabilité pour la zone portuaire:

Basées sur les volumes identifiés, RAP préparera et financera une première étude de faisabilité qui démontrera que le développement du projet a commencé et qui indiquera la faisabilité du projet portuaire ainsi que l'intérêt pour les sociétés minières de se connecter



au Projet Taigbé et les prochaines étapes à mener. (8 mois après identification des volumes)

Etude de pré-faisabilité pour la connexion aux blocs de Boffa

Basés sur les volumes identifiés, RAP préparera et financera une première étude de faisabilité qui démontrera que le développement du projet a commencé et qui indiquera la faisabilité de la logistique d'accès à la zone avec le projet ferroviaire ainsi que l'intérêt pour les sociétés minières de se connecter au Projet Taigbé et les prochaines étapes à mener.

Plan masse de la zone industrielle

La première étude de faisabilité comprendra aussi le développement d'un premier plan masse pour la zone industrielle et identifiera 3 usines/industries type qui peuvent s'installer dans la zone à court terme afin de visualiser sur le terrain le démarrage de la zone industrielle.

SIPG est le pilote: coordinateur/développeur du projet, basés sur les capacités de ses actionnaires.

➤ **Création de la SIPG**

- Finalisation juridique ;
- Identification des personnes de contact des partenaires ;

➤ **Définition d'une stratégie globale de commercialisation intégrant la SOGUIPAMI, ORRICK, le Ministère des Mines, le Ministère de Transports, l'APIP et le Ministère de l'habitat, ...**

- Mise en place auprès du Cabinet Orrick d'une présentation des infrastructures et du programme de réalisation. Equipe technique disponible pour intégrer les besoins des Repreneurs des permis.
- Présentation du projet aux sociétés minières dans le corridor nord-ouest et intégration des besoins identifiés par l'équipe technique.
- Assurance que toutes les structures de promotion ou de contact guinéennes intègrent le projet Taigbé comme une offre essentielle de zone portuaire et industrielle
- Fixation d'un objectif de mise en service des premières installations: septembre 2020

➤ **Identification des opportunités pour la zone industrielle**

- Ensemble avec l'APIP et d'autres instances: Identification des premières opportunités pour la zone industrielle.
- Identifications des règles et procédures d'application et mise à disposition des terrains à des clients dans la zone.
- Assurer un développement cohérent de la zone.



Actions de la SOGUIPAMI

Validation du projet et du partenariat

- La SOGUIPAMI assurera la validation et toute autorisation du partenariat et du projet auprès du gouvernement et instances compétents en suivant les règles en vigueur en Guinée.
- Afin d'assurer la faisabilité du Projet, la SOGUIPAMI assurera une non-concurrence avec le Projet Taigbé dans un rayon raisonnable et en tenant compte des projets déjà en cours.

La mise à disposition des terrains

- Afin de développer le Projet Taigbé, la SOGUIPAMI s'engage à mettre à la disposition de la Société les terrains nécessaires pour le développement et l'opération du Projet Taigbé (zone industrielle, port et chemin de fer) tel que identifié ensemble avec Rent-A-Port. La SOGUIPAMI s'engage à réserver les terrains nécessaires pour le Projet Taigbé auprès du gouvernement, des autorités et communautés compétents de Guinée et de les mettre à la disposition exclusive et long terme de la SIPG afin de développer le projet Taigbé.
- La SIPG obtiendra un droit exclusif sur les terrains identifiés ainsi que le droit exclusif de les développer comme zone portuaire, et zone industrielle (concession), avec possibilité de les donner en sous-concession selon les circonstances.
- La SOGUIPAMI assurera la pleine et paisible jouissance des terrains en respectant les règles internationales.
- Les dispositions seront détaillées dans un accord de mise à disposition de terrain (type concession) bancable.

Support des sociétés minières pour le projet

- La réalisation du Projet Taigbé mettra en valeur les Blocs Boffa. Afin d'assurer pour les Blocs Boffa une connexion au Projet Taigbé et son port, la SOGUIPAMI assurera en tant que titulaire actuel des Blocs Boffa, le soutien pour le développement du Projet Taigbé dans un chronogramme de réalisation validé par les Parties ainsi que l'utilisation du Projet Taigbé basé sur des accords de passage take or pay bancable (« Accord de Passage ») une fois le projet est réalisé.
- La SOGUIPAMI assurera de sélectionner des repreneurs pour les Blocs de Boffa avec un chronogramme de développement clair et des volumes d'exportations suffisant pour la faisabilité du Projet Taigbé et qui sont capable de signer des Accords de Passage bancable
- La SOGUIPAMI fera en sorte que le Gouvernement fasse la promotion de l'utilisation du Projet Taigbé par les sociétés minières dans le corridor nord-ouest pour lequel la SIPG a démontré que l'utilisation est bénéficiaire.



Table ronde avec présentation pour tous les stakeholders.

Actions SIPG

Concession basée sur un programme de développement

- la société s'engage à soumettre un programme de développement et d'investissement basé sur les besoins du marché identifié et en fonction de la faisabilité du Projet. La société se conformera aux exigences du programme minimum stipulé qui pourra être modifié en fonction des besoins du marché et des clauses de sauvegarde habituel.
- La mise à disposition exclusive des terrains sera en relation avec le respect du chronogramme de réalisation avec les clauses de sauvegarde habituelles.

Respect des règles environnementales et sociales

- La SIPG s'engage à développer le projet Taigbé en respectant les règles environnementales et sociales en vigueur.
- Courant le développement du projet, la société réalisera les études d'impacts social et environnemental du projet

. La nouvelle structure : BAUX-PRO

Pour assurer le suivi correct de sa prépondérante activité « bauxite », la SOGUIPAMI a mis en place une structure dédiée, BAUX- PRO.

La création de BAUX-PRO s'inscrit dans le cadre de la préparation de la SOGUIPAMI pour la phase de production.

Suite à la signature du protocole avec la SMB en septembre 2016, il a été créé au sein de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI), une Unité de Projet dénommée Baux-Pro, qui est chargée du suivi des opérations d'exploration et d'exploitation des permis détenus par la SOGUIPAMI, seul ou en partenariat avec des investisseurs Guinéens et/ ou étrangers. Elle est chargée,

- du suivi des opérations d'exploration des permis de bauxite ;
- du suivi des opérations d'exploitation de la Bauxite sur les permis ayant fait l'objet d'accord particulier avec la SOGUIPAMI;
- de la production des rapports techniques relatifs à l'ensemble des activités menés avec les partenaires sur le terrain (méthodologie de travail- identification des trous à forer, forage, échantillonnage, analyse en labo, calcul des réserves, localisation et mode d'exploitation des blocs - personnel engagé et équipement, délai d'exécution des tâches, qualité des prestations, résultats de recherche, études diverses) ;
- de la conception, de la rédaction et de la mise à jour d'un manuel de procédure sur le mode d'exploration et d'exploitation de la bauxite devant permettre d'élaborer 'un mode opératoire SOGUIPAMI' de manière à disposer dans un bref délai, de capacités techniques permettant d'opérer de façon autonome une mine de bauxite.

A date, Baux Pro est animé par 3 cadres dont 2 géologues seniors. L'équipe sera renforcée en 2017 par 2 spécialistes en calcul des réserves et en travaux de laboratoire.



3.4 Le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur minier

En 2016 la SOGUIPAMI a organisé plusieurs actions de formation en Guinée et au Maroc et qui ont permis la participation de plus 79 cadres de la SOGUIPAMI, du ministère de Mines et de la géologie, du ministère du Budget, du Ministère de l'Economie et des Finances et de l'ACGPMP.

Les thèmes de ces formations portaient sur :

- la Gestion de Projet ;
- le Processus minier et l'Économie minière ;
- les Normes 43-101.

Les coûts des actions de formation en Guinée ont été supportés par la SOGUIPAMI et MANAGEM.

Des formations ont aussi été organisées au Maroc auprès de l'ONHYM en faveur de 23 cadres de la SOGUIPAMI et du Ministère des mines et de la géologie, qui sont réparties sur le tableau ci-dessous:

Tableau 4 : Répartition des formations dispensées en 2016

Thème formation	Nombre de cadres ayant bénéficiés la formation
Gestion du Patrimoine Minier	3
Suivi des Partenaires	2
Gestion financière organisation et gestion financière des prospects miniers	2
Gestion des Ressources Humaines	2
Sécurité, Hygiène	2
Géochimie et interprétation des données	4
Méthode de Géophysique	4
Téledétection	4

Les couts de l'ensemble de ces actions de formation au Maroc, voyages et per diem des stagiaires ont été supportés par la SOGUIPAMI et l'ONHYM.



APPENDICE 1 : La problématique des infrastructures Minières dans la région bauxitique

➤ Une nouvelle dynamique

La SOGUIPAMien collaboration avec son partenaire technique CAMEN RESSOURCES et ses conseillers externes, suit de près les évolutions positives au niveau de l'application du code minier et de la gestion du cadastre Minier.

Le mécanisme de validation informatique des titres sur la base du PROXI et l'activation de la Commission Nationale des Mines ont un impact positif sur les activités minières traduisant la formule simple du renouveau minier : Paye Travaille ou Perd (**PTP**) ou Pay-Work-or Lose (**PWL**) pour traquer les faux investisseurs.

Dans ce cadre la SOGUIPAMlet ses partenaires ont payé pas moins de 100.000\$ US entre 2012 et 2016 au titre des obligations financières pour consolider la validité de leurs permis.

➤ Des pistes pour actualiser le schéma directeur des infrastructures minières de NODALIS

Ces évolutions et surtout l'entrée en production de la Société Minière de Boké – SMB - ont un impact sur le développement des infrastructures minières dans un sens que n'avait pas prévu l'étude de Nodalis.

Nodalis n'a en effet pas vu venir la production semi-industrielle de bauxite et ne pouvait par conséquent pas prévoir la construction des ports fluviaux dont la matérialisation et les projets en cours prennent le contrepied du schéma classique (Mine, Chemin de fer et Port en eau profonde) qui avait plombé pendant plus de 40 ans l'émergence d'une nouvelle mine de bauxite en Guinée.

L'étude de Nodalis s'est intéressée sur la Zone Nord-Est alors que le centre constitue le nouveau creuset de l'activité minière à long terme.

La confirmation de la vocation minière du Port de Conakry, du développement et de l'extension conséquente du chemin de fer de la CBK, et son alignement avec le projet de chemin de fer Conakry-Kankan présagent déjà d'un nouvel corridor Alumine avec celui de Fria : la qualité de la Bauxite le long de ce chemin de fer est confrontée à la capacité limitée de transport et d'évacuation ; si bien que l'avenir est à la transformation sur place.

L'évacuation de l'alumine essentiellement par le Port de Conakry diviserait par 2.5 environ les volumes de minerai à transporter, tout en multipliant par autant la valeur ajoutée et en réduisant par autant le coût de transport maritime : au lieu de transporter 2 tonnes et demi de bauxite autant transporter une tonne d'alumine.

➤ Les corridors existants et en projet.

A date, aux corridors existants :

- Celui de Kamsar/Sangaredi prenant en charge les productions de la CBG, de Russal et de GAC ;
- celui de CBK et FRIA regroupés dans le corridor central, et



- le corridor fluvial de Katougouma et Dapilon dans la région de Boké, prenant en charge respectivement les productions de la SMB (1 et 2^{ème} permis d'exploitation) et de SMB Malapouya (ancien permis de recherche de la SOGUIPAMI, 3^{ème} permis d'exploitation), de HENAN CHINE, et bientôt de Alliance Minière Responsable (AMR) avec des perspectives sur le 4^{ème} permis d'exploitation de SMB. Se profilent dans un proche avenir, les corridors en projets qui se dessinent à travers les perspectives des différentes sociétés minières en compétition dans les régions de Boffa, Boké, Télémele et Kindia. Ce sont :
 - **Le corridor de Taigbé** reliant la localisation portuaire du même nom aux blocs de Boffa nord et Houda avec extension possible sur Camen Ressources et Maison Kebo, en passant par les permis d'Alufer nord, Consolidated et de CPI : ce corridor constitue la « VOIE de la bauxite » qui donne l'accès aux riches plateaux du massif du Fouta Djallon (Lélouma, Labé, Pita et Dalaba)
 - **le corridor de Kokaya** : avec un double tracé reliant d'une part le bloc sud de Boffa (plateau 38) à ce port fluvial par un convoyeur, et, d'autre part, les permis de GBT, Ashapura, Axis Minerals, la concession de Friguia pour atteindre le permis de Eurasian (promoteur du corridor) avec des extensions possibles sur CPI.
 - **le corridor Alumine** reliant par une double liaison le port de Conakry à l'usine d'Alumine de Fria d'une part, et aux permis riverain de la ligne de CBK que sont FAR (permis d'exploitation), SBG (concession minière) dont l'option de transport, le Ropeway - sur 70 km – marque, avec celui du convoyeur de CHINALCO les premiers pas vers de nouveaux modes de transport à faible empreinte Carbonne.

➤ **Pourquoi et comment la Guinée doit servir le monde ?**

Ce maillage mixte par la route, le rail, le convoyeur, le téléphérique et les modes d'évacuation par les ports fluviaux et ports en eau profonde préparent la Guinée à être à moyen terme la carrière mondiale de Bauxite et à long terme un hub d'exportation de l'alumine et de l'aluminium: un rôle que la Guinée ne peut esquiver parce qu'inscrit dans son ADN naturel : avec 1/3 des ressources mondiales de bauxite, et la Guinée pourra lancer parallèlement dans la transformation en alumine et ambitionner légitimement la production de l'aluminium.

Le plus gros consommateur de bauxite du monde, la Chine, produit sur son territoire 93% de ses besoins en alumine et lance de nouveaux projets d'Alumine dans le sud : la Chine tente l'atteinte d'une autonomie totale comme celle obtenue sur l'aluminium ; bien que la tendance à moyen et long terme soit celle de la délocalisation dont l'ampleur sera régulée par le succès de la Transition Energétique en Chine.

C'est dans le segment de la Bauxite que les besoins de la Chine sont appelés à augmenter pour atteindre 150 mtpa en 2030 compte tenu,

- de la pauvreté du minerai,
- de sa forte composante en silice et en Fer, sa discontinuité ainsi qu'un ratio stérile/ tonne de bauxite très élevé, mais aussi une faible puissance de bauxite qui rendent coûteuse son extraction et son traitement, et énergivore sa transformation.



- de la forte demande en aluminium et en alumine que lui imposent ses besoins industriels internes et ses besoins stratégiques liés à la réalisation des projets pharaoniques de la Route de la Soie.

La transformation de la bauxite en alumine suppose la compétitivité du coût des facteurs et l'existence d'un marché : la compétitivité du coût d'extraction de la bauxite guinéenne (entre 12 et 18\$/T) assure celle de l'alumine et compensent ensemble le surcoût qu'entraîne globalement l'éloignement du marché tant en coût de transport qu'en coût de construction de la raffinerie.

Aussi **la disponibilité d'un potentiel de main d'œuvre pour les fonctions d'exécution d'encadrement et de Direction** pour l'intégralité de la filière bauxite-alumine est vivement présente dans la mémoire industrielle du pays dont les ressources humaines ont assuré, pour près d'un demi-siècle, le fonctionnement correct de mines de bauxite, et de la première usine intégrée de bauxite et d'alumine de l'Afrique au sud du Sahara.

En fin, malgré quelques péripéties, **la stabilité politique et économique** de la Guinée est évidente comme en témoigne le fonctionnement régulier des sociétés minières pendant plus d'un demi-siècle d'indépendance.

C'est avec optimisme que la Guinée espère abriter à moyen terme deux nouvelles raffineries de capacité modeste (un million de tonne) avec les projets de la SBG (qui alimente sa propre fonderie) et dans la zone de Boké/Boffa où sont en compétition plusieurs sociétés sur les anciens blocs de BHP BILLITON.

Avec trois raffineries (Fria, SBG et celui de Boké/Boffa), la Guinée sera sur le chemin de rattrapage de son retard sur la chaîne Bauxite, Alumine, ouvrant ainsi la voie à ce rêve des Pères de l'Indépendance : faire de la Guinée l'un des socles de l'industrie de l'Aluminium dans le monde.

- **Une prise de conscience des enjeux climatiques du siècle : le ciblage du label « green bauxite » « green Alumina » « green aluminium » pour atteindre le GREEN THRICE ou TRIPLE VERT**

Le socle d'une industrie verte de l'aluminium dans son compartiment « bauxite » est une source d'énergie renouvelable : le système d'extraction, le système de transport et le système de traitement doivent être essentiellement alimentés par des énergies propres (barrages hydroélectriques, énergie solaire et/ou l'éolien...)

L'approvisionnement en source d'énergie hydroélectrique et en gaz est en marche avec la 3^e république : après **KALETA**, sont lancés les travaux de construction de **SOUAPITI** avec des perspectives de réalisation d'**AMARIA** qui est le dernier chaînon de la chaîne mythique du Konkouré (le tout, avec **GARAFIRI** pour plus de 1000 MW); ce qui engage irréversiblement la Guinée dans une transition énergétique lui ouvrant la voie au label de Bauxite, Alumine et Aluminium **VERTS-(Triple VERT ou GREEN THRICE)**

L'avenir c'est de faire de la Guinée la championne de la production minière à faible empreinte carbone que lui permet en plus de la forte productivité, **sa géologie**: la Bauxite est en effet en



surface avec le cas échéant du stérile oscillant entre 0 et 0,5m ; la bauxite se situant sur les bowés stériles et dont le couvert végétal est relativement faible, intermittent ou quasi inexistant.

Au lieu que l'exploitation détruise l'écosystème, en Guinée elle pourrait l'améliorer grâce à une réhabilitation des terres par extraction de la croute bauxitique et remblai de terre arable ; sans compter les perspectives que cela donne à l'écotourisme : Les lacs artificiel et les cultures industrielles - anacarde et palmier à huile – patrimoine géologique pour voyages d'études.

Recommandations de la SOGUIPAMI:

- Le Ministère des Mines et de la Géologie devrait continuer à allier la rigueur de la gestion du cadastre à l'octroi des titres tout en veillant à la constitution d'une réserve stratégique : ceci renforcerait la philosophie d'ouverture du pays à l'investissement dans un contexte de lutte sans merci au gel. Cette politique doit être agressive et augmenter au tant que possible les parts du marchés de la Guinée en donnant la priorité aux investisseurs qui veulent intégrer la production d'Alumine et d'Aluminium.

Le risque est que ceux qui ne sont pas satisfaits assiègent le Vietnam. Ce pays (avec des réserves de 9 milliards de tonnes de bauxite de bonne qualité) est le concurrent potentiel le plus redoutable de la Guinée. Seul un ancrage solide et profond des mines de bauxite guinéennes aux raffineries chinoises peut assurer le règne de la Bauxite Guinéenne à court et moyen terme.

- Favoriser tous les projets industriels de Bauxite, Alumine ou couplant des projets miniers à des projets mutualisés de chemins de fer, de port en eau profonde et/ou à la construction d'énergie propre (hydro, éolien, gaz ou solaire)
- Opter pour une fiscalité avantageuse liée aux performances de la Société dans la réalisation du Projet, pourcentage en moins en fonction inverse du respect de la date de la première production et fiscalité commune dès lors jusqu'à la date de la première production projetée, la construction n'a pas démarrée.
- Toute société qui n'a pas respecté ses engagements contractuels et qui, à date, est en défaut de sa date de première production commerciale sans avoir engagé les travaux de construction soit déchue de ses droits miniers.

Il doit être impossible que des sociétés en défaut gardent leurs titres et en tirent un profit alors que l'Etat a les poches vides avec en prime le poids des promesses tenues aux populations axées sur un calendrier fallacieux dont elles ont fait la promotion.



IV. SITUATION FINANCIERE DE LA SOGUIPAMIEN 2016

Les états financiers de synthèse qui vous sont présentés ont été établis selon les dispositions relatives au référentiel comptable de l'OHADA. Les principes généralement comptables ont été appliqués et il n'y a pas eu de changement de méthode d'un exercice sur l'autre. Il s'agit des principes ci-après :

- Principe de prudence,
- Principe de la permanence des méthodes,
- Principe de l'intangibilité du bilan,
- Principe de séparation des exercices,
- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de transparence,
- Principe de l'importance significative,
- Principe du cout historique,
- Principe de la prééminence économique sur l'apparence juridique.

Les états financiers de synthèse de l'exercice 2016 se caractérisent par les informations suivantes en francs guinéens:

Tableau 5: Évolution du bilan au 31 décembre 2016

Rubriques	2016			2 015
	Brut	Amortissemnt	Valeur Nette	Valeur Nette
ACTIF				
Materiels	1 591 663 826	673 020 041	918 643 785	609 408 040
Materiels de Transports	2 357 302 068	1 526 750 661	830 551 407	607 987 944
Titres de Participation	28 000 000		28 000 000	
Autres Immobilisations financièr	2 570 000		2 570 000	2 570 000
ACTIF IMMOBILISE	3 979 535 894	2 199 770 702	1 779 765 192	1 219 965 984
Actif Circulant HAO	40 000 000		40 000 000	
Autres Creances	522 863 881		522 863 881	96 170 038
ACTIF CIRCULANT	562 863 881	-	562 863 881	96 170 038
Banques et Caisses	4 810 784 354		4 810 784 354	8 686 570 976
TRESORERIE ACTIF	4 810 784 354		4 810 784 354	8 686 570 976
TOTAL GENERAL ACTIF	9 353 184 129	2 199 770 702	7 153 413 427	10 002 706 998



Tableau 6 : Évolution du passif

PASSIF	2 016	2 015
Capital	5 000 000 000	5 000 000 000
Report a Nouveau		-
Resultat de l'exercice	792 203 355	-
Subvention d'investissement	916 927 284	4 892 706 998
CAPITAUX PROPRES	6 709 130 639	9 892 706 998
Fournisseurs d'exploitation	103 887 064	110 000 000
Dettes fiscales	340 395 724	
PASSIF CIRCULANT	444 282 788	110 000 000
TOTAL GENERAL PASSIF	7 153 413 427	10 002 706 998

Tableau 7: Le compte de Résultat

Rubriques	2 016	2 015	Variation
Travaux et servives vendus	13 968 776 177	9 056 126 363	4 912 649 814
			-
Chiffre d'affaires	13 968 776 177	9 056 126 363	4 912 649 814
Subvention d'Exploitation	500 000 000		500 000 000
			-
			-
Total	14 468 776 177	9 056 126 363	5 412 649 814
			-
Autres Achats	1 084 087 346	886 960 414	197 126 932
Transports	1 760 638 105	887 245 460	873 392 645
Services Exterieurs	9 946 551 422	5 992 288 052	3 954 263 370
Impots et Taxes	30 294 005	350 000	29 944 005
Autres Chrages	1 397 121 000	1 183 230 000	213 891 000
			-



Graphique 1 : Évolution des charges d'exploitations

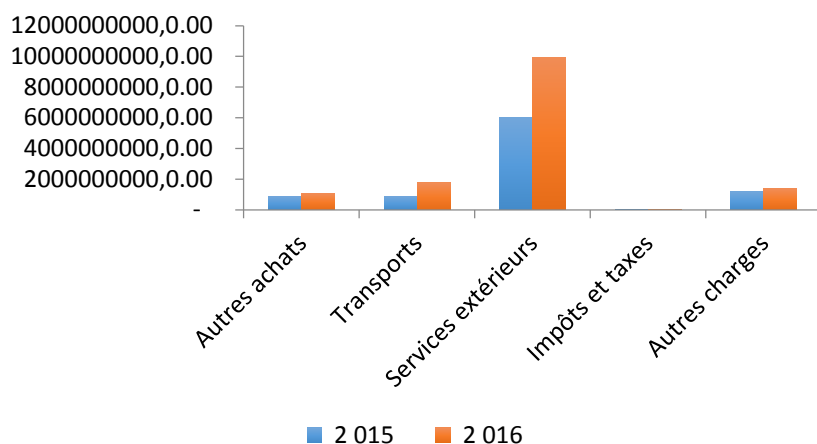


Tableau 8 : Le compte de résultat (suite)

Rubriques	2 016	2 015	Variation
VALEUR AJOUTEE	250 084 299	106 052 437	144 031 862
Charges de Personnel	3 154 611 450	3 524 616 936	- 370 005 486
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 2 904 527 151	- 3 418 564 499	514 037 348
Transfert de charges		2 819 472 658	- 2 819 472 658
Dotations aux amortissement	571 585 054	500 908 159	70 676 895
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 3 476 112 205	- 1 100 000 000	- 2 376 112 205
Produits financiers	1 570		1 570
Charges financières	450 000		450 000
RESULTAT FINANCIER	451 570		451 570
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 3 476 560 635	- 1 100 000 000	- 2 376 560 635
Produits HAO	4 608 279 714	1 100 000 000	3 508 279 714
Charges HAO	339 515 724		339 515 724
RESULTAT HAO	4 268 763 990	1 100 000 000	3 847 795 438
RESULTAT NET	792 203 355	-	792 203 355

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société sont essentiellement constitués du capital social pour un montant de GNF 5 000 000 000 entièrement libéré par l'Etat qui est l'actionnaire unique ; du reliquat de la subvention d'investissement non encore rapportée au résultat pour GNF 916 627 284 et du résultat après impôt de l'exercice 2016 pour GNF 792 203 355.



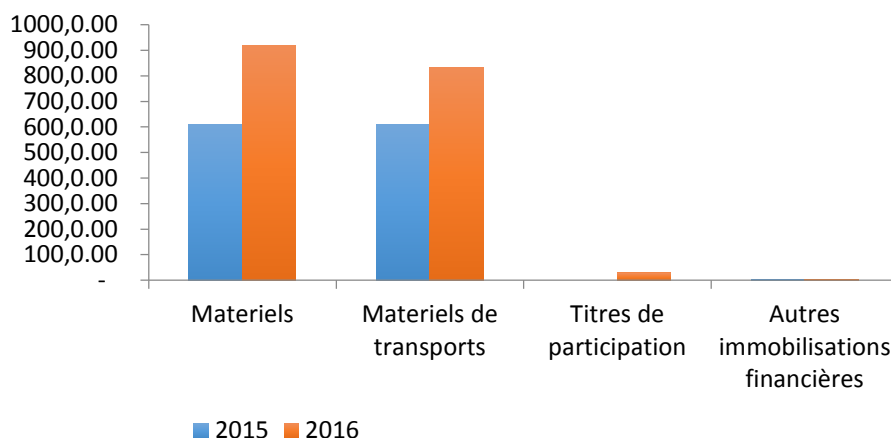
IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont composés de :

- Matériels (Mobilier, Informatiques, de logements) : GNF 818 643 785
- Matériels de transport : GNF 830 551 407
- Titres de participations : GNF 28 000 000
- Dépôts et cautionnements : GNF 2 570 000
- **Total** : **GNF 1 679 765 192**

La société a procédé à l'acquisition en 2016 de deux (2) véhicules Pick Up pour un cout total de **GNF 637 219 142**.

Graphique 2: Évolution des actifs en valeur nette



ACTIF CIRCULANT (COMPTES DE TIERS)

Les rubriques sont constituées du reliquat des avances sur salaires **pour GNF 91 390 000**, des charges constatées d'avances pour **GNF 431 473 881** et ainsi que le solde de la créance sur cession d'immobilisation pour **GNF 40 000 000**.

TRESORERIE ACTIF

Le solde de la trésorerie se **décompose ainsi au 31.12.2016** :

Compte à la BCRG : GNF4 800 877 670

Caisse d'avance : **GNF 616 025**

Compte paierie générale : **GNF 9 290 659**.

PASSIF CIRCULANT (Dettes à court terme)

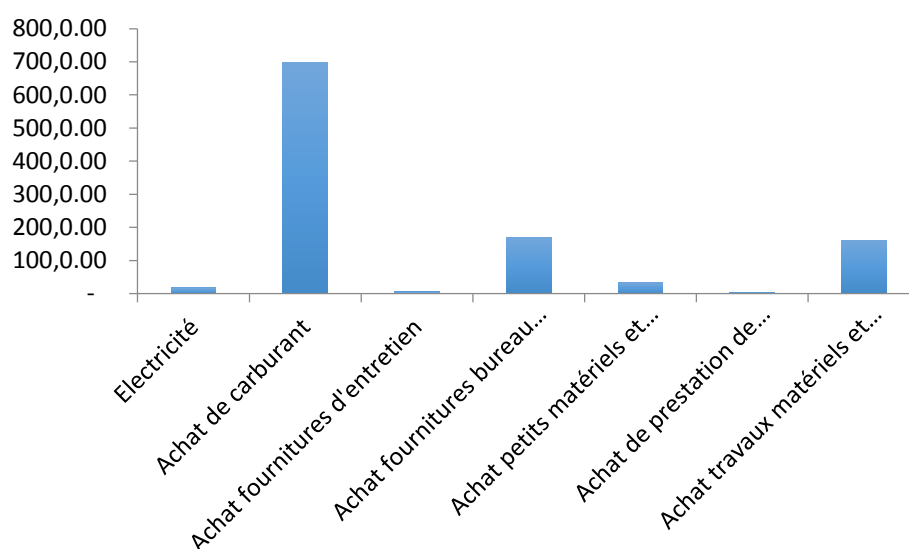
Cette rubrique est composée de la provision pour impôt sur le bénéfice (GNF 340 395 724) et le solde des honoraires du commissaire aux comptes pour GNF 100 000 000.

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Les charges de fonctionnement se décomposent ainsi :

Tableau 9 : Achats**ACHATS**

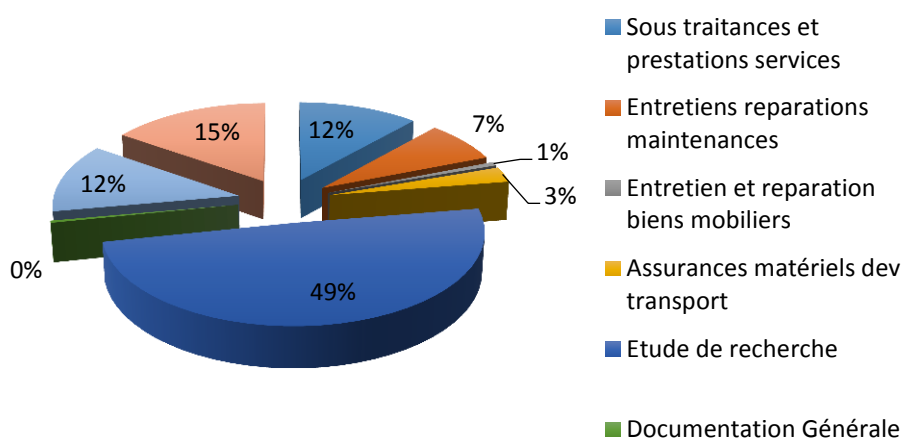
Electricité	17 046 215
Achat de carburant	696 322 000
Achat fournitures d'entretien	5 395 800
Achat fournitures bureau non stockable	168 555 331
Achat petits matériels et outillages	32 365 000
Achat de prestation de services	3 250 000
Achat travaux matériels et équipement	161 153 000
Total	1 084 087 346

Graphique 3 : Évolution des charges de fonctionnement**Tableau 10 : Transports****TRANSPORTS**

Courses et déplacements urbains	6 088 000
Voyages et déplacements à l'extérieur	1 754 550 105
Total	1 760 638 105

SERVICES EXTERIEURS

Sous traitances et prestations services	177 660 000
Entretiens reparations maintenances	113 421 400
Entretien et reparation biens mobiliers	10 400 000
Assurances matériel dev transport	42 166 407
Etudes et recherche	753 000 000
Documentation Générale	6 043 800
Publicité plublication relation publ	190 280 543
Frais de télécommunication	234 248 940
Sous total Services Exetrieurs A	1 527 221 090

Graphique 4 : Évolution des services extérieurs A

Tableau 11 : Évolution des services extérieurs B

Autres frais bancaires	73 668 621
Commissions et courtages	80 000 000
Honoraires	247 496 500
Divers frais	2 500 000
Frais de formation du personnel	949 614 805
Réceptions	337 493 329
Missions en Guinée	453 465 600
Missions à l'extérieur	2 215 467 010
Promotion minière	4 059 624 010
Sous total Services Exetrieurs B	8 419 329 875
Total services Exterieurs	9 946 551 422

Graphique 5 : Évolution des services extérieurs B

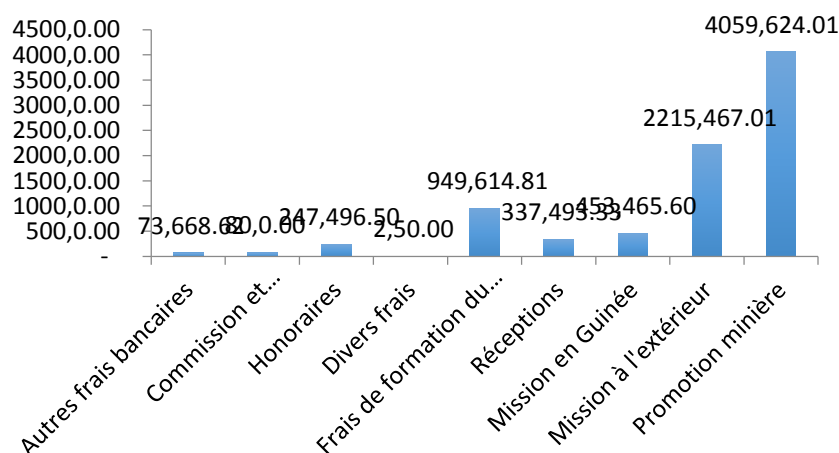


Tableau 12 : Impôt et Taxes

IMPOT ET TAXES

Impot et taxes directs	100 000
Autres impots et taxes	28 094 005
Vignette	2 100 000
Total Impot et Taxes	30 294 005

Tableau 13 : Autres charges

AUTRES CHARGES

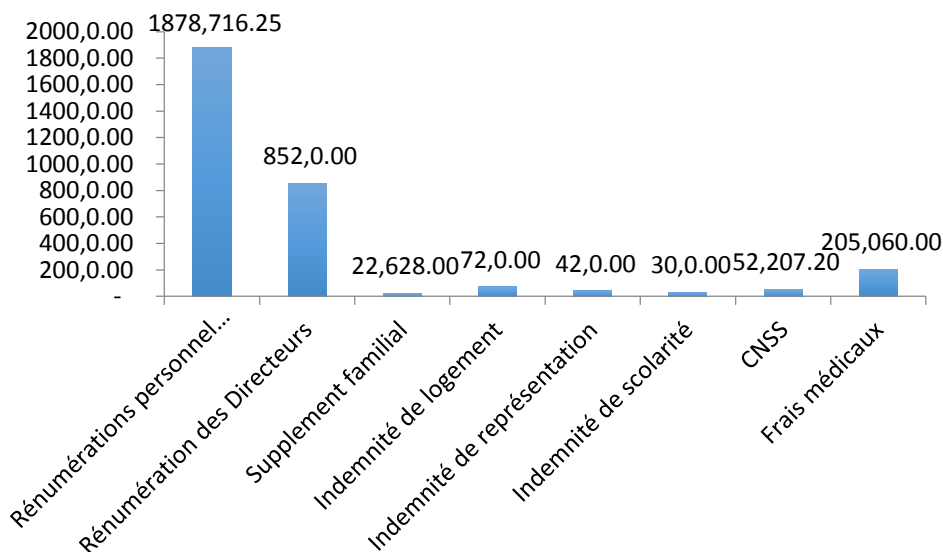
Indemnités de réunion	220 000 000
Indemnités des administrateurs	630 000 000
Charges courantes de gestion	50 000 000
Charges diverses	497 121 000
Total Autres charges	1 397 121 000

Tableau 14 : Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Rémunérations personnel national	1 878 716 250
Rémunérations des Directeurs	852 000 000
Supplement familial	22 628 000
Indemnité de logement	72 000 000
Indemnités de représentation	42 000 000
Indemnités de scolarité	30 000 000
CNSS	52 207 200
Frais medicaux	205 060 000
Total Charges de personnel	3 154 611 450

Graphique 6: Évolution des charges du personnel



DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements représentent la dépréciation irréversible des immobilisations figurant au bilan. Au titre de l'exercice 2016, une dotation de GNF 571 585 054 a été constituée au 31.12.2016.

PRODUITS

Les produits comptabilisés par la société sont constitués essentiellement de la quote-part de l'Etat dans la vente de la bauxite de CBG. A ce titre la SOGUIPAMI a reçu au titre de l'exercice 2016 un montant de **GNF 13 968 776 177** qui a été comptabilisé en chiffre d'affaires, ce qui lui a permis de couvrir les charges d'exploitation. Il faut préciser que la subvention reçue de l'Etat s'est limité à un montant de **GNF 500 000 000** sur l'année 2016.

Au titre des produits exceptionnels, une partie de la subvention d'investissement figurant au bilan de 2015 a été rapporté au résultat de l'exercice 2016 pour un montant de **GNF 3 975 779 714**.

RESULTATS DE L'EXERCICE

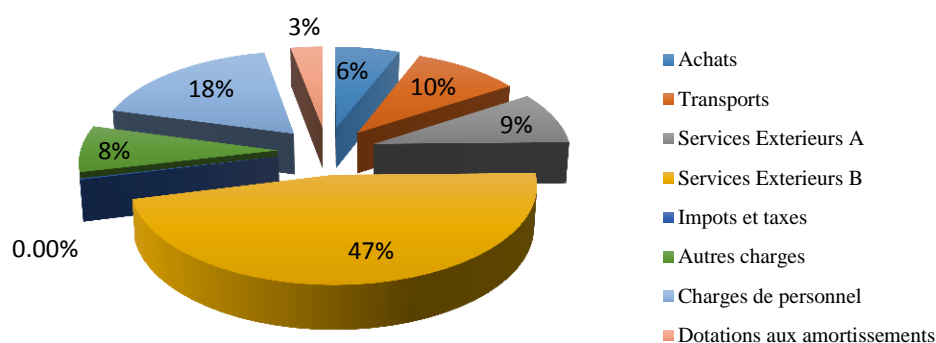
L'exercice 2016 se termine avec un bénéfice avant impôt de **GNF 1 131 719 079**. Une charge à payer au titre de l'impôt sur les sociétés a été comptabilisée à hauteur de 30% de ce montant (Soit **GNF 339 515 724**), ce qui ramène le résultat net d'impôt à **GNF 792 203 355** au **31.12.2016**.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUES

Tableau 15 : Charges d'exploitation

Rubriques	Montant	Pourcentage
Achats	1 084 087 346	6
Transports	1 760 638 105	10
Sevices Exterieurs A	1 527 221 090	9
Sevices Exterieurs B	8 419 329 875	47
Impots et taxes	30 294 005	0,2
Autres Charges	1 397 121 000	8
Charges de personnel	3 154 611 450	18
Dotations aux amortissement	571 585 054	3
Total Charges d'exploitation	17 944 888 382	100

Graphique 7 : Répartition des charges d'exploitations



Conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA n'a été conclue par la SOGUIPAMISA.



Ressources humaines.

1- Gestion du Personnel

a- Gestion des effectifs

L'effectif de la SOGUIPAMI à la date du 31 décembre 2016 est de vingt-deux (22) employés incluant les deux (2) Directeurs Généraux et quatre (4) fonctionnaires en détachement (dont le Coordonnateur de l'unité, deux conseillers et un responsable de service).

La Direction de la SOGUIPAMI est composée comme suit :

- 1 Directeur Général
- 1 Directeur Général Adjoint
- 1 Coordonnateur
- 2 Conseillers
- 5 Responsables de service
- 6 Agents d'encadrement
- 2 Secrétaires
- 2 Chauffeurs
- 1 Planton

Parmi ce personnel, quinze (15) employés ont des contrats de travail à durée indéterminée, et deux Géologues sont en période d'essai pour 6 mois depuis Août.

Un Responsable de Service est mis en disposition depuis le 1^{er} décembre 2014

Un Agent d'encadrement a pris une disponibilité de 12 mois depuis février 2016, qui a été renouvelée jusqu'au 31 juillet 2017 suite à sa demande.

Pour des raisons d'étude à l'étranger, un autre agent est en congé de formation pour une durée de deux(2) ans.

Le 1^{er} Juillet il a été mis fin au contrat de travail d'un Agent d'encadrement suite à la non reprise du travail à la fin de sa période de disponibilité.

Un Agent d'encadrement a été mis en détachement et affecté au Projet Guinea Mineral Ressources pour compter du 1^{er} Juillet 2016.

b- Nomination

Il n'y a pas eu de nomination au cours de cette année.

c- Taux de présence au travail

Dans l'ensemble le taux de présence au travail est relativement bon. Seuls deux agents accusent régulièrement des retards. (*Voir le tableau récapitulatif des présences*).

Par ailleurs, le Service des Ressources Humaines a constaté un manque de respect des horaires de travail de la part de certains employés, particulièrement à l'absence des Directeurs Généraux en mission. Pour cette raison, il recommande l'installation d'un appareil de pointage pour une gestion efficiente des présences au travail. **Cotisations payées à la Caisse Nationale de**

Sécurité Sociale et les Impôts

-Pour la CNSS



Tout le personnel de la SOGUIPAMI est immatriculé à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Le montant total payé au cours de ce premier semestre (cotisation employés 5% et employeur 18%) est de **soixante-six millions sept cent neuf mille deux cent francs guinéens (GNF 66.709.200)**. Les cotisations à la CNSS payées par l'employeur couvrent les prestations familiales (6%), les accidents de travail et maladies professionnelles (4%), maladie non professionnelle (4%+2.5% par l'employé), retraite-décès-invalidité (4%+2.5% par l'employé).

-Pour les Impôts

Les paiements faits au titre des Retenues et Traitement sur Salaire (RTS) s'élèvent à **soixante millions quatre cent soixante-onze mille cinq cent francs guinéens (GNF 60.471.500)**.

Tableau 16 : Salaires bruts et montants payés à la CNSS et aux impôts

Tableau des salaires bruts et montants payés à la CNSS et aux impôts

Mois	Salaire Brut	CNSS	RTS
Janvier	125.360.000	5.731.600	5.095.750
Février	125.860.000	5.731.600	5.095.750
Mars	125.860.000	5.731.600	5.095.750
Avril	125.860.000	5.731.600	5.095.750
Mai	125.860.000	5.731.600	5.095.750
Juin	125.860.000	5.731.600	5.095.750
Juillet	119.860.000	5.386.600	4.924.500
Aout	119.860.000	5.386.600	4.924.500
Septembre	119.860.000	5.386.600	4.924.500
Octobre	119.860.000	5.386.600	4.924.500
Novembre	119.860.000	5.386.600	4.924.500
Décembre	136.360.000	5.386.600	5.274.500
TOTAL	1.490.320.000	66.709.200	60.471.500

Le coût total des taxes et cotisations au cours de cette année est de **cent vingt-sept millions cent quatre-vingt mille sept cent francs guinéens (GNF 127.180.700)**.

Salaires et Primes

-Salaires

Le montant total des salaires payés à l'ensemble du personnel au cours de l'année est de **un milliard quatre cent quatre-vingt dix millions trois cent vingt mille francs guinéens (GNF 1.490.320.000)**.



La variation du salaire brut de janvier/février de GNF 500.000 est due à la reprise de travail du contrôleur interne et à la mise en disponibilité d'un agent d'encadrement en février, celle de juin/juillet de GNF 6.000.000 est due à la mise en détachement d'un agent d'encadrement, celle de novembre/décembre de GNF 16.500.000 est due au recrutement des deux Ingénieurs géologues inclus dans le système de paie.

-Primes

Le montant des différentes primes payées à l'ensemble du personnel de janvier à décembre est de **deux cent soixante- dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs guinéens(GNF 277.790.000).**

Ce sont :

- Allocation en eau, électricité et cherté de vie de Janvier- Décembre (GNF 59.500.000)
- Primes de pâques (GNF 4.800.000)
- Primes de fêtes du travail 1^{er} mai (GNF 3.650.000)
- Prime de Ramadan (GNF 4.800.000)
- Prime de Scolarité (GNF 119.860.000)
- Prime de Tabaski (GNF 17.000.000)
- Prime de fête de fin d'année (GNF 68.180.000)

Tableau 17 : récapitulatif des différentes primes payées au personnel au cours de l'année 2016.

N° ordre	Désignation	Montant GNF
1	Allocation en eau électricité et cherté de vie	59.500.000
2	Primes de pâques	4.800.000
3	Primes de fête du travail 1er MAI	3.650.000
4	Prime de Ramadan	4.800.000
5	Prime de Scolarité	119.860.000
6	Prime de Tabaski	17.000.000
7	Prime fête de fin d'année	68.180.000
	TOTAL	277.790.000

Les deux directeurs Généraux ne sont pas inclus dans le calcul de ces primes.

NB : Pour l'année 2017, le Service des Ressources Humaines propose ceci :

- à l'occasion de la journée Internationale de la Femme le 08 Mars, qu'un complet pagne soit offert à toutes les femmes de la Société,
- à l'occasion de chaque anniversaire, qu'une enveloppe de 300.000 FG soit donnée à l'employé concerné, pour restauration.

Par ailleurs, le Service des Ressources Humaines attire l'attention de la Direction Générale sur l'importance de fixer les primes en fonction des catégories de grades (Conseiller, Directeur,



Responsable de Service, Agent d'encadrement, Agent de maîtrise, Chauffeur, Planton). Un Conseiller ou un Directeur ne devrait pas avoir la même prime qu'un planton, vu qu'ils n'occupent pas les mêmes positions, ni les mêmes responsabilités dans la structure.

d- Avances et Acomptes sur salaires

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel, il a été institué au cours du premier semestre, des avances sur salaires en faveur des employés en fonction des catégories. Le remboursement se fait par déduction sur le salaire mensuel.

2- Formation du personnel

La SOGUIPAMI a organisé au cours de l'exercice 2016, des formations en Guinée et à l'étranger en faveur de son personnel et des cadres impliqués dans le traitement des dossiers minier.

2.1 -Formation en Guinée

a- Formations en Guinée offerte à la SOGUIPAMI:

- Du 04 au 07 avril, un Agent d'encadrement a suivi un atelier de formation sur le secteur minier guinéen à Palm Camayenne.
- Du 21 au 24 Juin, un Agent d'encadrement a suivi une formation sur la technique des projets miniers à Palm Camayenne.

b- Formations organisées par la SOGUIPAMI:

1- Des cours d'anglais dispensés par le C.E.L.A ont été payés pour les employés désireux d'améliorer leur niveau, trois agents en ont bénéficié.

2- En relation avec MANAGEM, une série d'actions de formation a été réalisée en Guinée par des formateurs Marocains. Ce sont :

Du 5 au 7 Octobre, 18 cadres de la SOGUIPAMI et des départements impliqués dans la gestion des dossiers miniers ont participé à un séminaire de formation sur la Gestion de Projet animé par M. Ammari.

Du 23 au 26 Novembre, 17 cadres de la SOGUIPAMI et des départements impliqués dans la gestion des projets miniers ont participé à un séminaire de formation sur le Processus minier et l'Économie minière animé par Tarik Soror.

Du 5 au 7 décembre, 16 hauts cadres ont participé au Séminaire de formation sur la Norme 43-101 dispensé par M. Ahmed Smouh.

2.2 -Formation à l'étranger

Dans le cadre de ses relations de coopération, la SOGUIPAMI a organisé en relation avec l'ONHYM, des actions de formation au Maroc. Ce sont :

Du 24 Avril au 30 juin, 23 cadres de la SOGUIPAMI et du Ministère des Mines et de la Géologie ont bénéficié de voyages d'étude à l'ONHYM au Maroc, ci-dessous les noms et thèmes de formation.



Ces formations à l'ONHYM ont permis aux cadres du secteur minier d'améliorer leur connaissance dans leur domaine d'activité.

Pour cette année, dans le cadre du développement des compétences, la SOGUIPAMI a permis la formation de 79 personnes dans différents domaines. Des certificats ont été remis à tous les participants en présence des Hauts Cadres du Ministère des Mines et de la Géologie dont le Secrétaire Général, M. Nimaga.

2.3- Perspectives pour l'année 2017

Le Service des Ressources Humaines espère en 2017 :

1-Pour les ressources Humaines : La mise en œuvre du Manuel de Procédures, du Règlement Intérieur, la description des fiches de poste, la couverture médicale et pharmaceutique et l'instauration d'un système de récompense pour féliciter et encourager les employés qui se démarquent professionnellement. A ceux-ci, il faut également ajouter l'aménagement de plus d'espace de travail (bureaux) et d'une salle de restauration pour les employés.

Enfin, conformément aux articles 222.10 et 222.13 du code travail relatif au congé annuel qui stipule que: "*les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche et des jours de fêtes (fériés) légales*", le Service des Ressources Humaines, à compter de 2017, ne comptera plus ces jours dans le calcul des congés des employés.

2-Pour les Formations : L'exécution en Guinée des sept thèmes de formations négociées avec Managem dans le cadre de notre coopération. Cela permettra le renforcement et le développement des compétences des acteurs impliqués dans les projets minier.

Aussi le renforcement de la capacité de suivi des activités minières avec les partenaires passe par l'élargissement du pool de BAUX-PRO à 2 autres spécialités :

- l'évaluation minière (calcul des réserves) pour préparer le passage à la phase d'exploitation
- L'analyse en laboratoire pour le suivi de la qualité du minerai extrait et de la détermination du taux d'humidité fixé actuellement à 10%.

A ces 2 spécialités de terrain s'ajoute pour le siège,

- La description et l'analyse des marchés de la commercialisation des produits miniers (en 2 phases : phase 1 bauxite et or ; phase 2 tout autre minerai ou matière précieuse produit ultérieurement) et de celui du transport des produits miniers (en 2 phases : phase 1 bauxite ; phase 2 : tout autre produit dont l'or).

Planter de jeunes pousses dans ces domaines préparent la SOGUIPAMI à l'entrée dans la phase de production (calcul des réserves et taux d'humidité), et aussi dans l'exercice des



V. LES PERSPECTIVES GLOBALES DE LA SOGUIPAMI POUR L'ANNEE 2017.

L'année 2017 se présente sous les meilleurs auspices avec la relance des activités du secteur minier qui est la zone de prédilection de la SOGUIPAMI et l'un des secteurs les plus stratégiques de l'économie guinéenne.

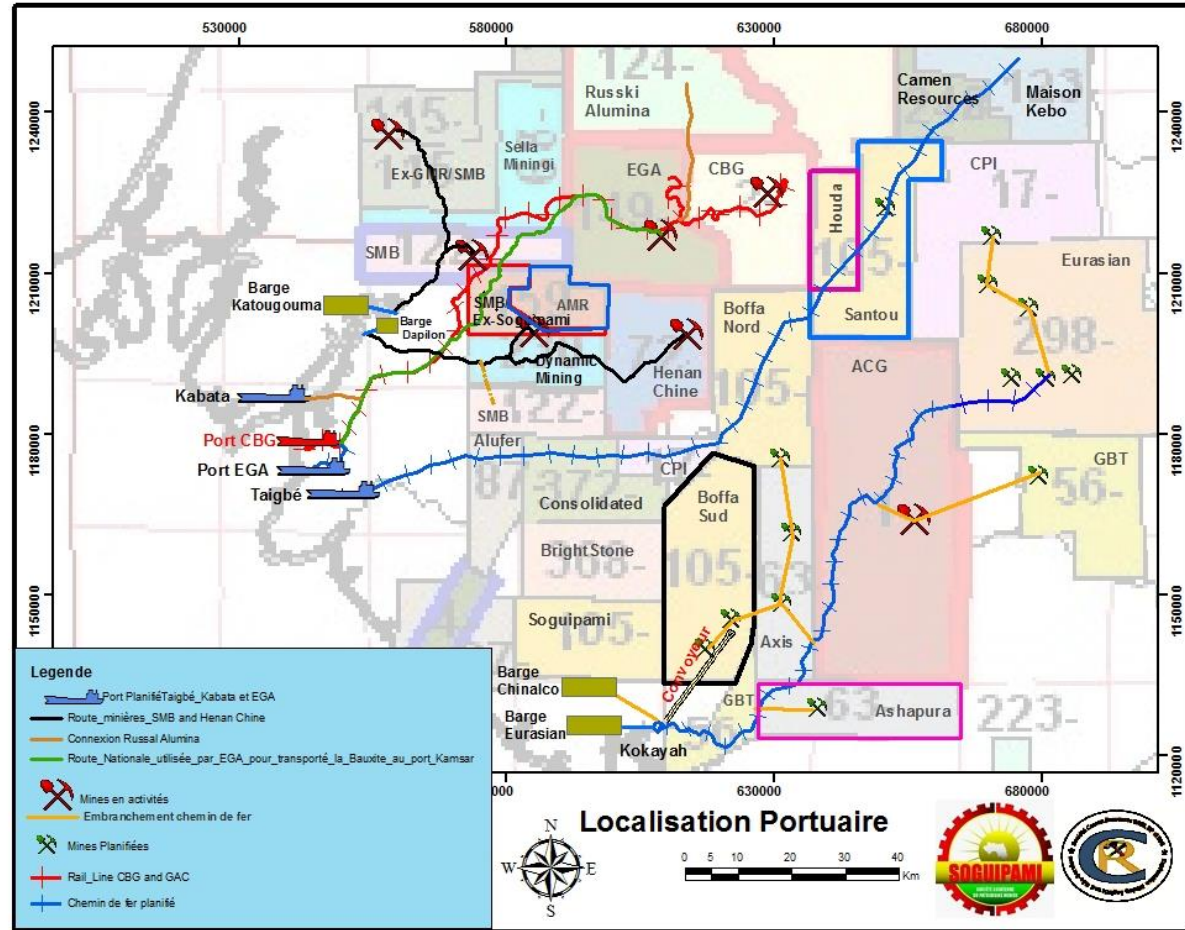
Ce secteur devrait contribuer fortement à l'embellie de l'activité économique en 2017 avec une prévision de croissance de plus de 5%. Nos actions cette année viseront donc à consolider la position de la SOGUIPAMI dans le secteur minier, notamment en poursuivant les efforts entrepris par :

- Une **amélioration des dividendes de l'Etat** dans les sociétés minières ;
- la poursuite de la commercialisation de la part de l'Etat dans la production de bauxite de CBG;
- Le développement du partenariat avec la SMB sur le permis de Malapouyah,
- La poursuite des partenariats **dans la recherche minière pour le renforcement de son patrimoine minier** ;
- **La continuation de l'ambitieux programme de formation spécialisée de jeunes cadres**, initié les années précédentes ;
- la promotion du patrimoine minier guinéen en relation avec l'administration minière surtout dans les projets qui permettront l'éclosion d'une classe d'entrepreneur minier guinéen;
- La définition d'une nouvelle stratégie basée sur la création de nouvelles infrastructures dans le cadre d'une vision de rattrapage de la place que mérite la Guinée dans le trio de tête pour la production de la bauxite ;
- Le ciblage du label TRIPLE VERT ou GREEN THRICE pour la filière bauxite-alumine-aluminium
- l'initiation des activités de carrière portant sur le granite et sur les pierres ornementales et des activités de recherche de gisement de calcaire ; le tout dans le cadre de l'exercice effectif de notre responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés qui abritent nos différentes activités sur le terrain.



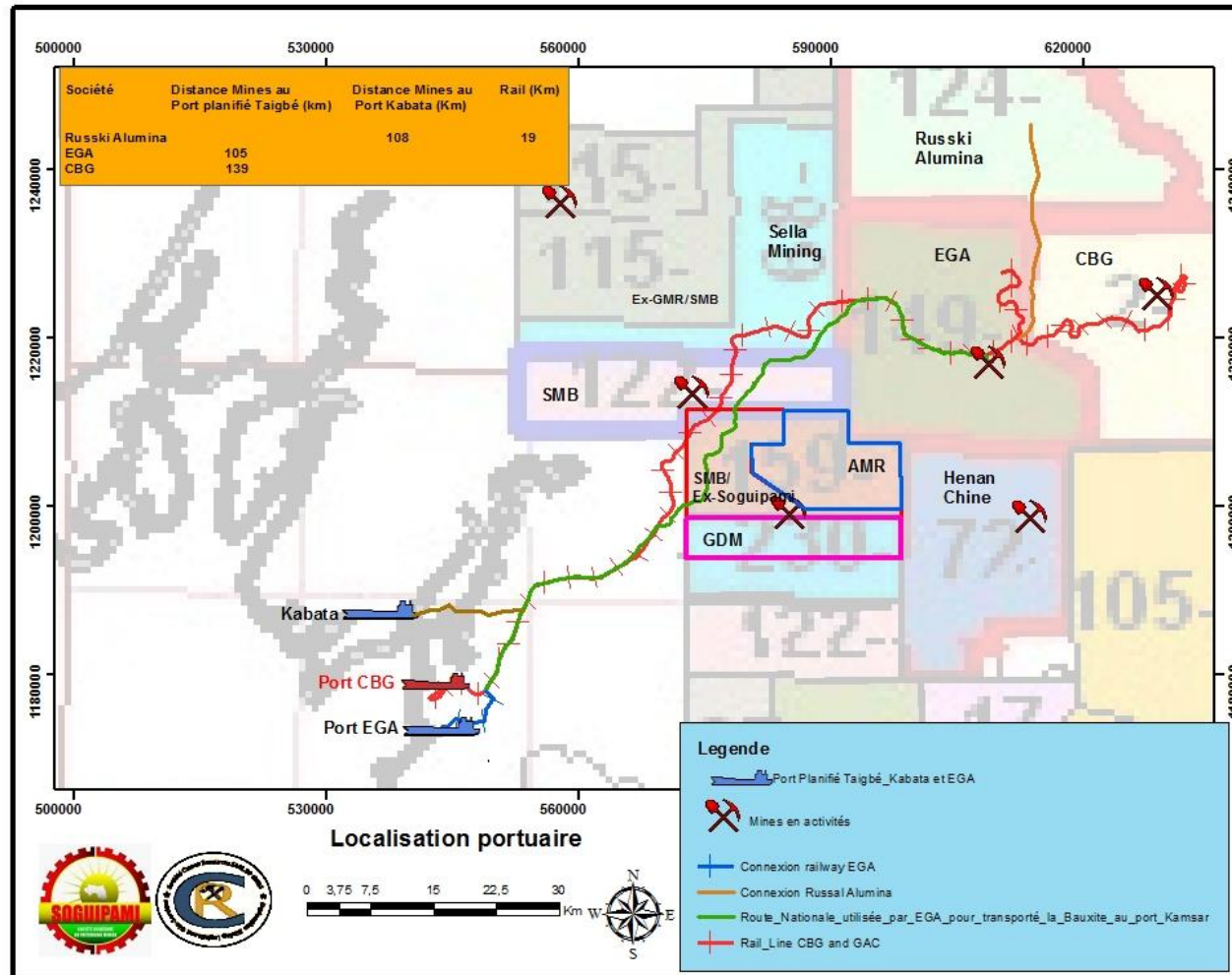
Cartes des corridors actuels et en projet

▲ Planisphère des corridors existants et en projet de la zone bauxitique

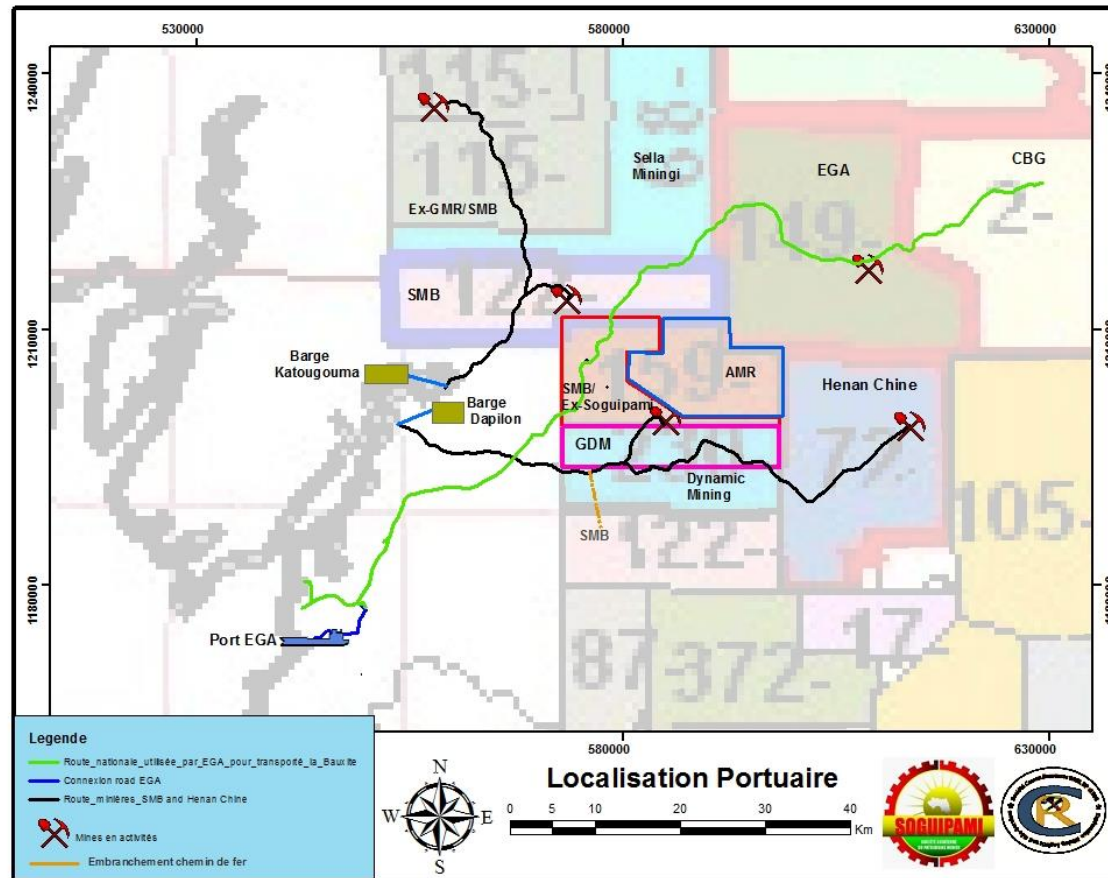




▲ Zone de Boké (Chemin de fer de Sangarédi et route nationale)

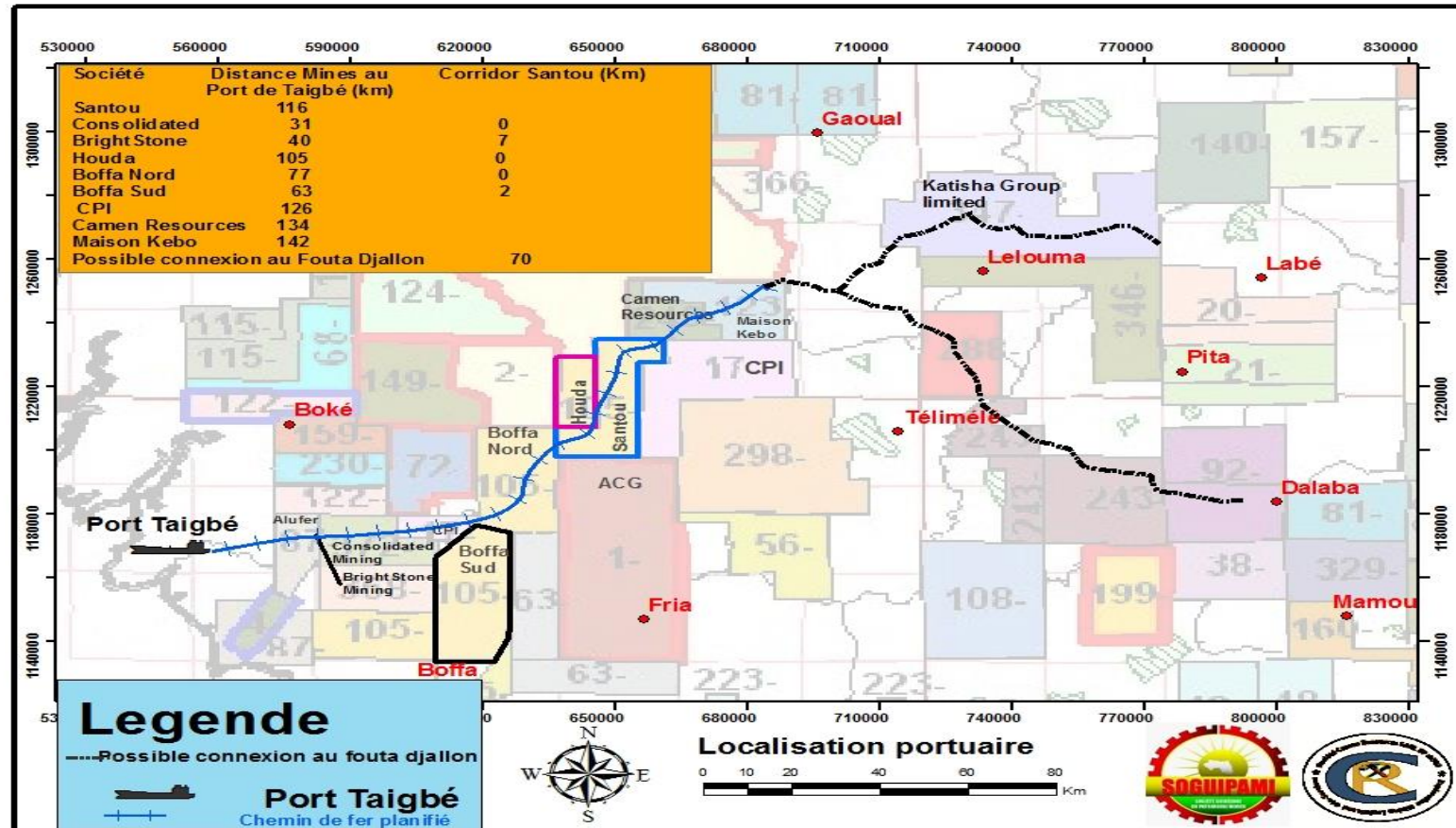


▲ Zone de Boké (les routes minières réalisées par la SMB et Henan Chine)



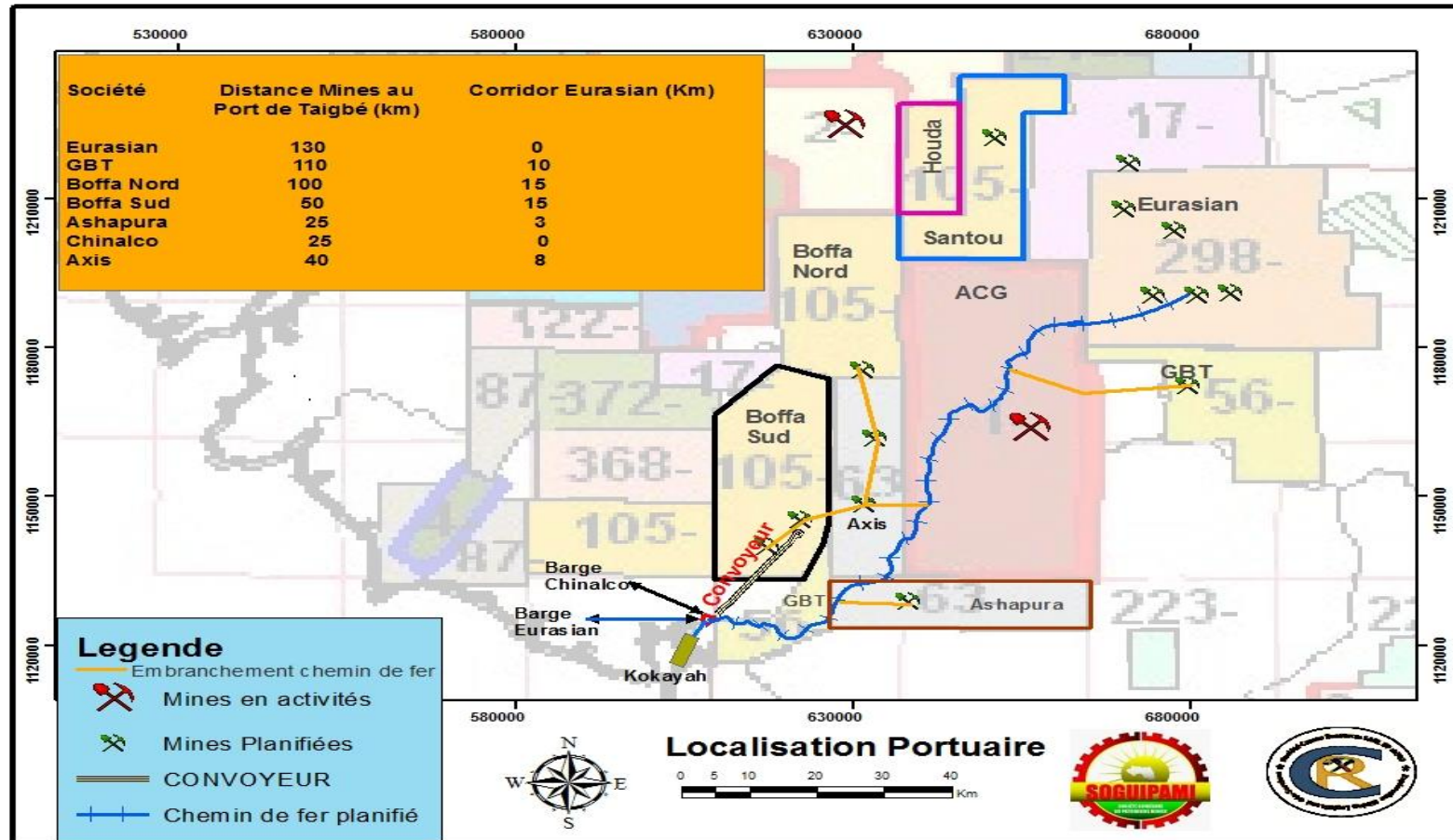


▲ **Projet corridor Taigbé avec extension sur le Foutah**



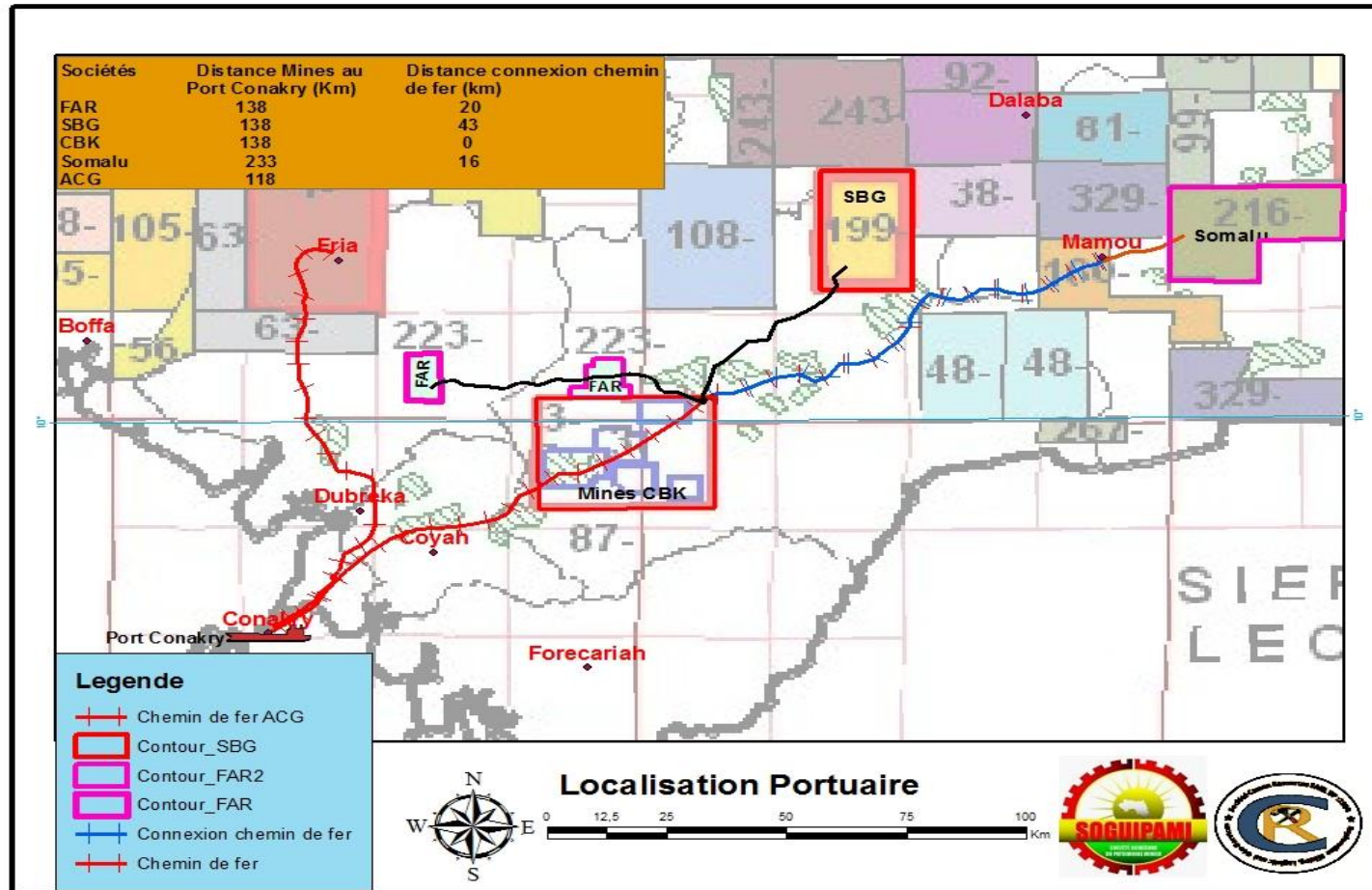


▲ **Projet corridor Kokaya**





▲ Projet corridor alumine



APPENDICE 2 :

MEMORANDUM SUR L'AVENIR PROCHE DE LA SOGUIPAMI TEL QUE DICTE PAR LES RECENTES EVOLUTION DE L'ECONOMIE MINIERE

La création de la SOGUIPAMI s'inscrit dans la mise en œuvre de la Loi définissant et structurant le Patrimoine minier qui constitue, avec le Code minier, les fers de lance des réformes engagées par le Président de la République.

La mise en œuvre du décret D 218/PRG /SGG / du 11 août 2011 devrait se faire dans un environnement marqué par,

- le souci ultime de mobilisation des recettes publiques à travers l'unicité de caisse ; une des mesures phares pour une issue heureuse du programme P.P.T.E dans lequel la 3^{ème} République venait de s'engager ;
- la frilosité, voir l'hostilité des structures publiques dont les attributions sont touchées par la Loi sur le Patrimoine (Mine et Géologie, Economie et Finances, Transport...),
- une actualité marquée par les déballages sur la GECAMINE (République Démocratique du CONGO) et l'évaporation présumée de milliards de dollars US au niveau de la SONANGOL (ANGOLA) ;
- et, plus tard, par les interrogations autour :
 - de la Convention de Crédit entre la République de Guinée agissant pour la Société de Patrimoine du Secteur Minier en qualité d'emprunteur et PALLADINO CAPITAL 2 Ltd en qualité de prêteur ;
 - et de l'Accord de prêt public de l'Angola à la Guinée.

Les risques identifiés au fur et à mesure des missions de séjour du FMI et de la Banque Mondiale, et des réunions internes ministérielle et inter ministérielle sont essentiellement les suivants :

- 1- le risque lié au « siphonnement » d'une partie des modestes ressources budgétaires du Trésor Public au profit d'une société anonyme unipersonnelle, alors que la priorité est le financement des infrastructures sociales;
- 2- l'endettement de la SOGUIPAMI qui exposerait les actifs miniers aux conséquences de cette situation débitrice ;



- 3- le risque lié à la mise en garantie du Patrimoine Minier dans des opérations incontrôlées ;
- 4- les risques de dilapidation éventuelle des fonds au cas où la SOGUIPAMI en disposerait en propre ou en dépôt pour le compte de tiers ;
- 5- le risque de télescopage avec les services chargés de la gestion du Portefeuille Public et du Trésor Public, relevant des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, dans la gestion du portefeuilles des actions détenues par l'Etat dans les sociétés minières, le recouvrement et la gestion des revenus liés à ces participations et enfin dans la représentation de l'Etat au sein des Conseils d'Administration ;
- 6- le risque que la mise en œuvre de l'ensemble des attributions ne fasse de la SOGUIPAMI « un Etat dans un Etat » (terme utilisé par le chef de la mission du FMI en 2013), à l'image de la SONANGOL ou de la GECAMINE ;
- 7- le risque de télescopage dans la gestion du cadastre;
- 8- l'exposition à des obligations de financement liées au niveau de participation de la SOGUIPAMI dans l'actionnariat des sociétés en phase de recherche qui, par nature, sont dépensières et n'engendrent pas de revenus.

Dans cette atmosphère, le Gouvernement accéda à la requête des institutions de BRETTON WOODS qui tenaient à mettre immédiatement en place des « Mesures Transitoires » et mener par la suite un audit institutionnel dans le but de :

- clarifier les attributions de la SOGUIPAMI et éviter des redondances dans l'appareil de l'Etat ;
- renforcer sa gouvernance pour la préserver de toute dérive qui pourrait mettre en péril le patrimoine minier de l'Etat ;
- ne pas créer une structure additionnelle au frais du Budget de l'Etat ;
- adapter le champ d'action défini par le décret et la Loi, jugé périlleux pour la jeune société ; et enfin
- définir le modèle de sociétés de Patrimoine ambitionné par la Guinée, les étapes et les contraintes y afférentes.

En intégrant les mesures transitoires dans la liste des conditionnalités pour l'atteinte du programme PPTTE, un décret modifiant certaines dispositions du Décret de création



et portant Mesures Transitoires de Gestion de la SOGUIPAMI fut signé le 10 août 2012 : il s'agit du décret D/2012/093/PRG/SGG.

Ce décret,

- réaffirme la propriété du Trésor Public sur le Portefeuille Minier de l'Etat dont la SOGUIPAMI est gestionnaire ;
- indique clairement que la SOGUIPAMI
 - ne percevra pas les recettes minières,
 - ne contractera pas d'emprunt et
 - ne consentira pas de prêt ;

et qu'enfin, son fonctionnement et ses investissements seront financés par une dotation du budget de l'Etat.

Le décret place en fin la SOGUIPAMI sous la supervision d'un Conseil de Surveillance qui doit approuver

- le programme de travail,
- le plan d'affaires et le budget,
- le manuel de procédure,
- les comptes, et
- la sélection de l'auditeur ;

tout en assurant le suivi de l'étude de son opérationnalisation.

Les Termes de Référence (TDR) de l'Audit furent élaborés, le profil du cabinet fut défini et à la suite d'un appel d'offre, le cabinet Ernest Young fut retenu avec pour objectifs:

- le croisement des attributions des structures publiques avec celles de la SOGUIPAMI pour identifier les redondances et les régler ;
- le « benchmarking » de plusieurs sociétés de patrimoine à travers le monde selon les modèles reconnus afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de domaine d'activités ;
- l'identification des mesures d'atténuation et/ou d'annulation des risques ;



- l'élaboration des textes règlementaires (mise à jour des statuts, élaboration de l'organigramme fonctionnel, manuel de procédure, manuel de gestion comptable et financière des actifs de l'Etat, code de déontologie, ...)
- la rédaction d'un projet de décret modificatif à soumettre au Chef de l'Etat qui serait la synthèse des mesures de prise en main de la SOGUIPAMI pour une période transitoire de 5 ans.

Les travaux du cabinet dont les résultats ont fait l'objet de divers rapports soumis au Conseil de Surveillance ont permis de prendre des mesures allant dans le sens d'un assouplissement des mesures transitoires :

- l'optimisation de la gestion du Patrimoine pour générer plus de revenus à l'Etat ;
- la confirmation de la gestion des participations propres à la SOGUIPAMI et
- l'exercice des droits de commercialisation de l'Etat.

Des 3 modèles identifiés par le Cabinet EY, à savoir « Gestionnaire des Participations », « Promoteur Géologique/Investisseur », et « Opérateur Minier », compte tenu du code minier, des attentes des acteurs institutionnels, du niveau de maturité de la SOGUIPAMI et des actifs déjà détenus par elle, un Scenario Hybride constitué par toutes les attributions du scénario 1 (gestionnaire des participations) en bon père de famille, et d'une partie des attributions du scénario 2 (promoteur géologique) et par conséquent pas « investisseur » a été retenu pour une période de 5ans 2015/2020.

Au cours de cette période la SOGUIPAMI devrait,

- atteindre son autonomie financière et ne plus émarger au Budget de l'ETAT,
- acquérir un savoir-faire dans la chaîne de valeur : reconnaissance, exploration, études d'impact environnemental et social, études de faisabilité et tout le volet analyse économique et financière des documents soumis par les entreprises aux organes de gestion, analyse de marché et proposition des orientations à l'Etat dans les Dossiers Stratégiques.

Sous le contrôle d'un Conseil d'Administration, la SOGUIPAMI participera à des partenariats avec des investisseurs étrangers et guinéens pour des projets en



phase de développement pour favoriser l'investissement privé et améliorer le nombre d'entreprises atteignant la phase de production.

Ces attributions supposent que la SOGUIPAMI reste une société de forme commerciale plutôt qu'une direction ministérielle ou un établissement public : la phase de son déploiement devant lui permettre d'autofinancer ses activités sans recours au budget de l'Etat et sans risque de création de charge d'endettement pour l'Etat.

C'est dans cette perspective qu'est signé le 12 février 2015, après une période d'observation au cours de laquelle la SOGUIPAMI a fonctionné sous la supervision d'un Conseil de Surveillance (qui a approuvé ses budgets annuels, sans mise en danger sous quelque forme que ce soit du portefeuille minier de l'Etat, sans dette) le décret D 016/PRG/SGG modifiant certaines dispositions du décret de création et abrogeant les mesures transitoires de gestion de la SOGUIPAMI.

Les activités consacrées par ce décret sont les suivantes :

- la gestion des participations de l'Etat
 - la recherche minière à titre promotionnelle
 - la commercialisation des produits miniers
 - l'interdiction de prise de participation dans les sociétés en phase de production ;
 - et tout un ensemble d'opération qui restent soumises à l'accord du Conseil d'Administration qui remplace désormais le Conseil de Surveillance : la création, la cession de filiale, l'ouverture de compte bancaire à l'étranger, la désignation des représentants de l'Etat au sein des organes de gestion des sociétés où l'Etat est actionnaire et la conduite de toute activité d'exploitation minière directement par la SOGUIPAMI, pour ne citer que celles-là.
- Il y a en plus l'acceptation de financement alternatif au budget de l'Etat.



En 2 ans 2015/2016 la SOGUIPAMI est parvenue à l'équilibre avec un modeste dividende de 1 milliard de GNF TTC à verser au Trésor Public à fin juin 2017 au titre du bénéfice de l'exercice 2016.

Pour 2017, la SOGUIPAMI ne fera pas recours au budget de l'Etat et triplera les dividendes versés à l'Etat.

L'exploitation de l'interdiction qui lui était faite depuis 2012 de prendre des participations dans les sociétés en phase d'exploitation a permis à la SOGUIPAMI de négocier dans ses accords de partenariats des « droits de suite » en contre partie des actions dont la garde n'était plus conforme à la réglementation : exprimé en centime de \$ par tonne exportée, ces accords constituent des gisements de revenus stables qui garantissent la pérennité de l'entreprise et constituent la preuve irréfutable de la crédibilité auprès des investisseurs privés nationaux et internationaux (chinois, australien, indien, russe, hollandais etc...).

La SOGUIPAMI et ses partenaires disposent aujourd'hui d'une expertise de soutien à l'Etat dans les négociations techniques de permis de classe mondiale. Ils disposent d'un noyau d'ingénieurs géologues seniors pour laquelle l'exploitation semi-industrielle de la bauxite n'a pas de secret et c'est avec quelques frustrations qu'en octobre 2016, ne pouvant franchir la barrière de la production, la SOGUIPAMI a été obligé de demander l'attribution à la SMB, son partenaire technique, du permis d'exploitation de Malapouya qui alimente le nouveau port de DAPILON.

Les discussions en cours dans le cadre des activités promotionnelles ouvre de réelles perspectives pour l'Etat guinéen d'élargir l'assiette de ses revenus dans le secteur minier : en autorisant la prise de participation dans les sociétés en exploitation par la SOGUIPAMI, l'Etat augmente sa participation globale tout en accédant au rôle opérationnel qu'il a toujours ambitionné pour:

mieux connaître et comprendre tous les mécanismes de création de valeur, de la chaîne de décision dans des sociétés dont la SOGUIPAMI ne prend plus le train en marche, mais dont elle est l'une des matrones,



- affuter son expertise sur la commercialisation et le transport des produits miniers ;
- se donner la possibilité d'accès au marché boursier pour des levés de fonds, chasse gardée des sociétés offshores des partenaires dans lesquelles l'Etat n'est pas actionnaire.
- et surtout, plus concrètement, de satisfaire les besoins de plusieurs raffineries en Inde et en Chine qui ne cessent de renouveler avec insistance leur volonté de signer avec la SOGUIPAMI des contrats de livraison de Bauxite.

D'une manière générale, la production guinéenne est assurée par les consommateurs qui sont en même temps des actionnaires : SMB produit pour ses propres raffineries, CBG pour partie les raffineries de certains actionnaires et le reste vendu dans des contrats à long terme en Chine, CBK alimente la raffinerie de NIKOLAEV et vend le reste sur le marché spot avec le handicap sur la baisse de sa teneur ; si bien que, les capacités de commercialisation étant limitées même dans le projet d'extension de la CBG, pour longtemps si l'on y prend garde, le pays qui détient au moins la moitié des réserves mondiales de bauxite sera incapable de vendre une tonne de bauxite parce qu'il n'en produit pas directement.

Le défi que peut relever la SOGUIPAMI est celui d'être la première société Guinéenne qui produira et commercialisera la bauxite selon les directives de l'Etat, tout en restant compétitive sur le marché et en émergeant pas au budget de l'Etat. Cela passe par l'accord que doit donner son Conseil d'Administration, accord dont le préalable est la levée des obstacles que pose l'avant dernier paragraphe de l'article 1 du décret D016 : la possession d'actions dans les sociétés en phase de production qui est le complément nécessaire pour que la SOGUIPAMI mène des opérations d'exploitation, et aussi l'initiation d'opérations financières qui somme toute resteront soumis à un accord de son Conseil.

L'autre point est la réaffirmation des sources de financement de la SOGUIPAMI dont le « droit de suite » est la composante la plus stable et la rémunération de la SOGUIPAMI pour la gestion des participations de l'Etat, l'auxiliaire utile. Elles permettent à la SOGUIPAMI d'être active dans la prise en charge d'une modeste partie des besoins de la communauté et des activités dans le cadre de la santé, de la



sécurité et de l'environnement qui n'en restent pas moins sous la responsabilité effective de la société d'exploitation minière ; tout en lui donnant les moyens de son développement.

Se jeter à l'eau sous la surveillance du maître-nageur qu'est le CA dont les membres constituent le gotha économique et financier du Gouvernement dont l'accord est un préalable pour les risques identifiés, constitue le risque incompressible à assumer pour le second volet du développement de la SOGUIPAMI.

L'actualité de cette opportunité est qu'elle s'inscrit dans une fenêtre de la Demande de bauxite dont l'ouverture et la fermeture sont actionnées par la Chine en fonction de ses besoins en alumine : la Chine importe seulement 7% de l'alumine qu'elle transforme en aluminium.

Il y a 2 tendances nettes qui se dégagent :

- l'une est la satisfaction intégrale des besoins de la Chine en alumine : ce qui suppose une importation supplémentaire de bauxite au-delà du 1/3 des besoins actuels de la Chine : les investissements en cours de Bosai Minerals Group et de Miaoyi Group pour un total de 9 mtpa de capacité de production d'alumine supposent un approvisionnement d'environ 25 millions de tonnes de bauxite. Miaoyi a déjà approché sans succès HONGQIAO (partenaire de SMB) pour son approvisionnement et s'est tournée par dépit vers l'ambassade de Guinée en Chine qui en a informé le Ministère des Mines et de la Géologie,
- l'autre est la délocalisation de certaines raffineries chinoises : un processus dont l'issue naturelle serait que la Guinée. Certes les handicaps géographique et énergétique retarderont cette externalisation partielle dont les transits seront l'implantation dans les zones portuaires dans les pays du Pacifique avant que l'option guinéenne ne s'impose.

A cette réalité chinoise s'ajoute celle de l'Inde qui est déjà présente : Ashapura qui est le plus grand fournisseur de bauxite de l'Inde et qui approvisionne des alumineries en Europe, en Amérique du Nord et en Asie est à la demande.

Ces opportunités ne seront pas éternelles et la SOGUIPAMI a l'ambition de les exploiter pour en tirer non pas seulement le bénéfice commercial, mais également les bénéfices en matière de formation et d'acquisition d'expérience



en exploitation minière, en transport maritime de minerai, en négoce et en vente de minerai.

Telles sont les ambitions que doivent rendre possibles une évolution de la SOGUIPAMI vers le modèle 3 : producteur de minerai